



# INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS ÉDUCATIVES



UNE BOÎTE À OUTILS POUR LES ACTEURS  
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE  
ET DU DÉVELOPPEMENT

Financé par



Union européenne

Mis en œuvre par



En collaboration avec



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

---

Cette publication a été possible grâce au soutien financier de l'Union européenne, dans le cadre de l'accord du projet « Intégrer la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD). Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

**PUBLIÉ PAR :** Organisation internationale pour les migrations

Rue Montoyer 40,  
1000, Brussels  
1211 Genève 19  
Belgium  
Tél. : +32 2 287 7000  
Courriel : [ROBrussels@iom.int](mailto:ROBrussels@iom.int)  
Site web : [eea.iom.int](http://eea.iom.int)

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de traduction de l'OIM. Elle est une traduction non officielle de l'original en anglais, *Integrating Migration into Education Interventions: A Toolkit for International Cooperation and Development Actors*

Photo de couverture : Les enfants migrants apprennent à se déplacer en toute sécurité grâce à des jeux interactifs au sein d'un centre d'apprentissage pour migrants à Ranong, en Thaïlande. © OIM 2021/ Benjamin SUOMELA

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2022. *Intégration de la migration dans les interventions éducatives : Une boîte à outils pour les acteurs de la coopération internationale et du développement*. OIM, Bruxelles.

## REMERCIEMENTS

Cette publication a été rédigée par Katy Barwise, Alison Talkers et Elizabeth Linklater (OIM), en étroite collaboration avec Neven Knezevic (UNICEF), Christine Hofmann (OIT), et Kerstin Holst et Andreas Snidal (UNESCO). Les consultants Marianne Lane et Zulfiqar Ali ont contribué à l'élaboration de cette publication.

L'équipe de rédaction tient à remercier les personnes suivantes pour leurs contributions : Christina Dimakoulea (OIM), Tomas Ernst (OIM), Laura Healy (UNICEF), Joanne Irvine (OIM), Geertrui Lanneau (OIM), Sok Leang Kim (OIM), Erwan Marteil (DG INTPA), Mihaela Onofras (OIM), Natalia Popova (OIT), Cécile Riallant (OIM), Julian Verlin (OIT), Iacopo Viciani (DG INTPA) et Vassilly Yuzhaninn (OIM).

ISBN 978-92-9268-320-7 (PDF)

ISBN 978-92-9268-321-4 (imprimé)

© OIM 2022



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).\*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à [publications@iom.int](mailto:publications@iom.int).

\* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

PUB2022/096/R

# BOÎTE À OUTILS POUR L'INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS ÉDUCATIVES

Financé par

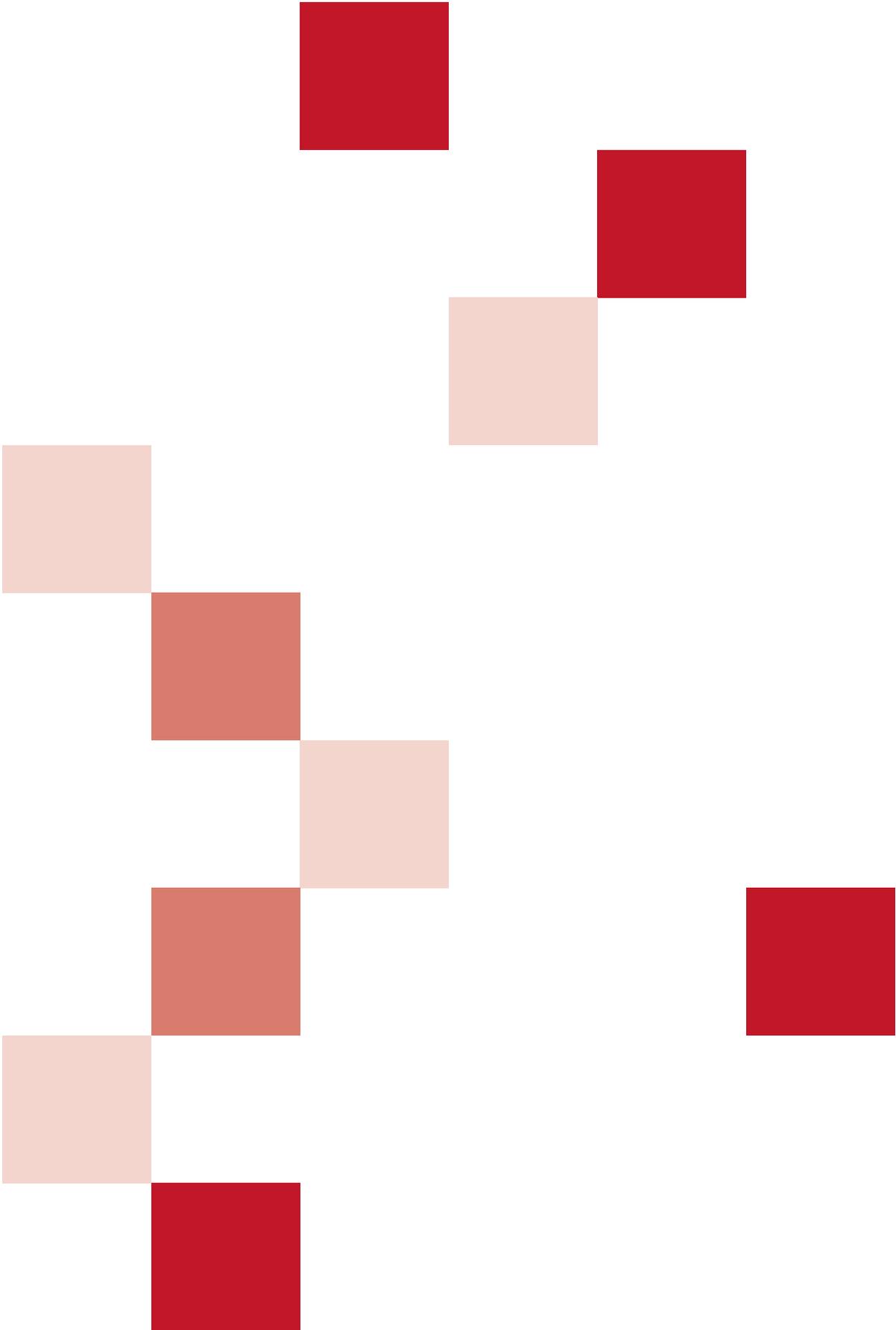


Mis en œuvre par



En collaboration avec





# TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	iv
GLOSSAIRE DE TERMES	v
INTRODUCTION	vii
SECTION 1 : CONTEXTE GÉNÉRAL	1
SECTION 2 : OUTILS	7
<b>OUTIL 1:</b> DIAGNOSTIC RAPIDE	10
<b>OUTIL 2:</b> ANALYSE DE LA SITUATION	12
<b>OUTIL 3:</b> LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES	16
<b>OUTIL 4:</b> ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	19
<b>OUTIL 5:</b> ANALYSE DES PROBLÈMES	24
<b>OUTIL 6:</b> ANALYSE DES RISQUES	31
<b>OUTIL 7:</b> THÉORIE DU CHANGEMENT	33
<b>OUTIL 8:</b> BANQUE D'INDICATEURS	35
<b>OUTIL 9:</b> LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET	39
<b>OUTIL 10:</b> LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET	41
<b>OUTIL 11:</b> LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DES PROJETS	43
ANNEXES	45
<b>ANNEXE I:</b> PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX	46
<b>ANNEXE II:</b> COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR	49
<b>ANNEXE III:</b> AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS	50
<b>ANNEXE IV:</b> PRINCIPES DIRECTEURS	53
<b>ANNEXE V:</b> SOURCES DE DONNÉES	54
<b>ANNEXE VI:</b> EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD	55
<b>ANNEXE VII:</b> BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)	57
RÉFÉRENCES	65

# ACRONYMES

ASE	Analyse du secteur de l'éducation
CAD	Comité d'aide au développement
CIDE	Convention relative aux droits de l'enfant
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INEE	Réseau inter-agences pour l'éducation en situation d'urgence
MMICD	Intégrer la migration dans la coopération internationale et le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
ODI	Institut de développement d'outre-mer
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PSE	Planification du secteur de l'éducation
UASC	Enfants migrants non accompagnés et séparés
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VDT	Victime de la traite des êtres humains

# GLOSSAIRE DES TERMES<sup>1</sup>

**Remarque sur la terminologie :** dans cette Boîte à outils, le terme *migration* désigne tout déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel. La migration peut prendre de nombreuses formes, notamment l'immigration, l'émigration, le déplacement, etc. Le terme *migrant* englobe, entre autres, les migrants réguliers et ceux en situation irrégulière, les migrants internationaux et internes, et les personnes déplacées.

Il s'agit de la terminologie commune utilisée dans l'ensemble de cette Boîte à outils. Cependant, étant donné les spécificités des différents types de migration (tels que le déplacement) et des catégories de migrants (telles que les personnes déplacées), des références distinctes sont faites à ces termes dans certaines sections de la Boîte à outils, le cas échéant. Pour plus d'informations sur la terminologie spécifique à la migration utilisée, consultez le Glossaire des termes ci-dessous.

**Déplacement :** ce terme désigne les déplacements de personnes forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison de conflits armés, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, ou pour en éviter les effets.

**Déplacement prolongé :** une situation dans laquelle les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) ou les autres personnes déplacées n'ont pas pu retourner dans leur résidence habituelle depuis trois ans ou plus, et dans laquelle le processus de recherche de solutions durables, telles que le rapatriement, l'intégration dans les communautés d'accueil, l'installation dans des lieux tiers ou d'autres possibilités de mobilité, est au point mort.

**Diaspora :** migrants ou descendants de migrants dont l'identité et le sentiment d'appartenance, réels ou symboliques, ont été façonnés par leur expérience et leur passé migratoires. Ils entretiennent des liens avec leur pays d'origine, et entre eux, fondés sur un sens commun de l'histoire, de l'identité ou des expériences mutuelles dans le pays de destination<sup>2</sup>.

**Émigration :** du point de vue du pays d'origine, ce terme désigne le fait de quitter son pays de nationalité ou de résidence habituelle pour un autre pays, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle des personnes.

**Enfants migrants non accompagnés et séparés :** les enfants non accompagnés (également appelés mineurs non accompagnés) sont des enfants tels que définis à l'article 1 de la CIDE, qui ont été séparés de leurs deux

parents et d'autres membres de leur famille et qui ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume. Les enfants séparés sont des enfants, tels que définis à l'article 1 de la CIDE, qui ont été séparés de leurs deux parents ou des personnes qui en avaient la charge en vertu de la loi ou de la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres proches de la famille. Un enfant séparé peut donc être accompagné par un autre membre adulte de sa famille (Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 6, 2005).

**Immigration :** du point de vue du pays de destination, ce terme désigne le fait de s'installer dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle des personnes.

**Intégration :** ce terme désigne le processus bidirectionnel d'adaptation entre les migrants et les sociétés dans lesquelles ils vivent, processus par lequel les migrants sont intégrés dans la vie sociale, économique, culturelle et politique de la communauté d'accueil. Le processus d'intégration se compose d'un ensemble de responsabilités conjointes pour les migrants et les communautés d'accueil, et intègre d'autres notions connexes telles que l'inclusion sociale et la cohésion sociale.

**Migrant :** terme générique, non défini par le droit international, reflétant l'interprétation commune non spécialisée d'une personne qui quitte son lieu de résidence habituel, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà d'une frontière internationale, de manière temporaire ou permanente, et pour diverses raisons. Ce terme englobe un certain nombre de catégories juridiques bien définies de personnes, telles que les travailleurs migrants, les

1. Sauf indication contraire, les termes de ce glossaire sont une traduction non officielle du [Glossaire de l'OIM sur la migration](#) (2019) en anglais.
2. Adapté de la publication de l'Organisation internationale pour les migrations intitulée « *IOM's strategy to enable, engage and empower transnational communities as agents for development* » (2013) (n.d.)<sup>1</sup>

personnes dont le type de déplacement est défini par la loi comme les migrants en situation irrégulière, ainsi que celles dont le statut ou les moyens de déplacement ne sont pas spécifiquement définis par le droit international comme les étudiants internationaux.

**Migrants en situation de vulnérabilité :** les migrants qui ne jouissent pas pleinement des droits de l'homme. Ils courent un risque accru de violations et d'abus et sont donc en droit de demander une protection renforcée de la part des débiteurs d'obligations.

**Migration :** le déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel en traversant une frontière internationale ou au sein d'un État.

**Migration de main-d'œuvre :** le déplacement des personnes d'un État à un autre, ou à l'intérieur de leur propre pays de résidence, en vue d'y trouver un emploi.

**Migration de retour :** dans un contexte migratoire international, ce terme désigne le déplacement des personnes qui retournent dans leur pays d'origine après s'être éloignées de leur lieu de résidence habituel et avoir franchi une frontière internationale. Dans un contexte migratoire interne, ce terme désigne en revanche le déplacement des personnes qui reviennent sur leur lieu de résidence habituel après en avoir été éloignées.

**Migration environnementale :** ce terme désigne le mouvement de personnes ou de groupes de personnes qui, principalement en raison de changements soudains ou progressifs de l'environnement qui affectent leur vie ou leurs conditions de vie de manière négative, sont forcés de quitter leur lieu de résidence habituel, ou choisissent de le faire, de façon temporaire ou permanente, et se déplacent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays d'origine ou de résidence habituelle.

**Migration internationale :** le déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel et en traversant une frontière internationale vers un pays dont elles ne sont pas ressortissantes.

**Migration interne :** Ce terme désigne le mouvement de personnes à l'intérieur d'un État impliquant l'établissement d'une nouvelle résidence temporaire ou permanente.

**Migration irrégulière :** le déplacement de personnes qui a lieu en violation des lois, règlements ou accords internationaux régissant l'entrée ou la sortie de l'État d'origine, de transit ou de destination.

**Pays de destination :** dans un contexte migratoire, ce terme désigne un pays qui est la destination d'une

personne ou d'un groupe de personnes. La migration peut ici être légale ou illégale.

**Pays d'origine :** dans un contexte migratoire, ce terme désigne le pays de nationalité ou de précédente résidence habituelle d'une personne ou d'un groupe de personnes ayant migré à l'étranger. La migration peut ici être légale ou illégale.

**Pays de transit :** dans un contexte migratoire, ce terme désigne le pays par lequel une personne ou un groupe de personnes passent lors de tout parcours vers le pays de destination ou du pays de destination vers le pays d'origine ou le pays de résidence habituelle.

**Réfugié :** une personne qui, en raison de la crainte bien fondée d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou pour des raisons d'opinion politique, se trouve hors du pays dont elle est citoyenne ou qui, en raison d'une telle crainte, évite de se prévaloir de la protection de ce pays, ou encore qui, étant apatride et se trouvant hors du pays de sa résidence habituelle antérieure, ne peut pas y retourner ou qui, en raison de ses appréhensions, ne souhaite pas le faire.

**Réintégration :** un processus permettant aux individus de rétablir les relations économiques, sociales et psychosociales nécessaires pour maintenir la vie, les moyens de subsistance et la dignité, et parvenir à l'inclusion dans la vie civique.

**Traite des personnes :** le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par le recours à la menace, à la force ou à d'autres formes de contrainte, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

**Transferts de fonds :** transferts monétaires individuels, transfrontaliers ou à l'intérieur d'un même pays, effectués par les migrants à des personnes ou des communautés avec lesquelles ils entretiennent des liens.

Pour en savoir plus, consultez le [Glossaire de l'OIM sur la migration \(2019a\) \(en anglais\)](#).

# INTRODUCTION

La **Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans les interventions éducatives** fait partie d'une série d'outils élaborés dans le cadre du projet « Intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Elle vient compléter les Directives de base du MMICD sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement et constitue l'une de ses Boîtes à outils pratiques<sup>3</sup> pour mettre en œuvre l'intégration des migrations. Cette Boîte à outils sectorielle a été élaborée en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

**Objectif :** la Boîte à outils fournit des informations et des outils concis, opérationnels et simples d'utilisation pour aider les partenaires à comprendre comment la migration peut être prise en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de coopération au développement (les projets ou les programmes) axées sur l'éducation. Bien qu'il n'existe pas d'approche unique pour l'intégration de la migration dans les interventions éducatives, les outils peuvent être adaptés à divers contextes afin de rendre la coopération au développement plus cohérente et efficace, et ce en exploitant le potentiel de développement de la migration tout en veillant à l'évaluation globale des défis ou opportunités qui y sont liés.

**Public visé :** la Boîte à outils a été conçue pour être utilisée par les acteurs de la coopération internationale et du développement<sup>4</sup> travaillant dans le secteur de l'éducation

ou aux côtés des acteurs de ce secteur. Bien que le public ciblé soit les acteurs de la coopération internationale et du développement, elle peut également être utile pour d'autres partenaires qui sont engagés dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions.

**Structure de la Boîte à outils :** cette Boîte à outils est divisée en plusieurs sections :

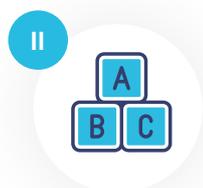
1. **Contexte général :** la première section comprend un aperçu des liens entre la migration et le secteur de l'éducation afin de proposer une compréhension générale des interactions entre ces deux éléments.
2. **Outils :** la deuxième section comprend un ensemble d'outils simples d'utilisation pour aider les acteurs de la coopération internationale et du développement à intégrer la migration dans les interventions éducatives, en se concentrant sur les différentes phases du cycle d'intervention<sup>5</sup>.

Cette section se poursuit par une série d'Annexes comprenant notamment les principaux cadres et engagements mondiaux, la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, d'autres directives et outils sectoriels, des principes directeurs, des sources de données, des exemples de cibles pertinentes des objectifs de développement durable (ODD) et la suite de la Banque d'indicateurs.

**Sous-secteurs :** la majeure partie du contenu de la Boîte à outils est classée en quatre « sous-secteurs » illustrant les principaux liens entre la migration et l'éducation de manière non exhaustive. Les sous-secteurs mis en avant dans cette Boîte à outils sont les suivants :



**ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE**



**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

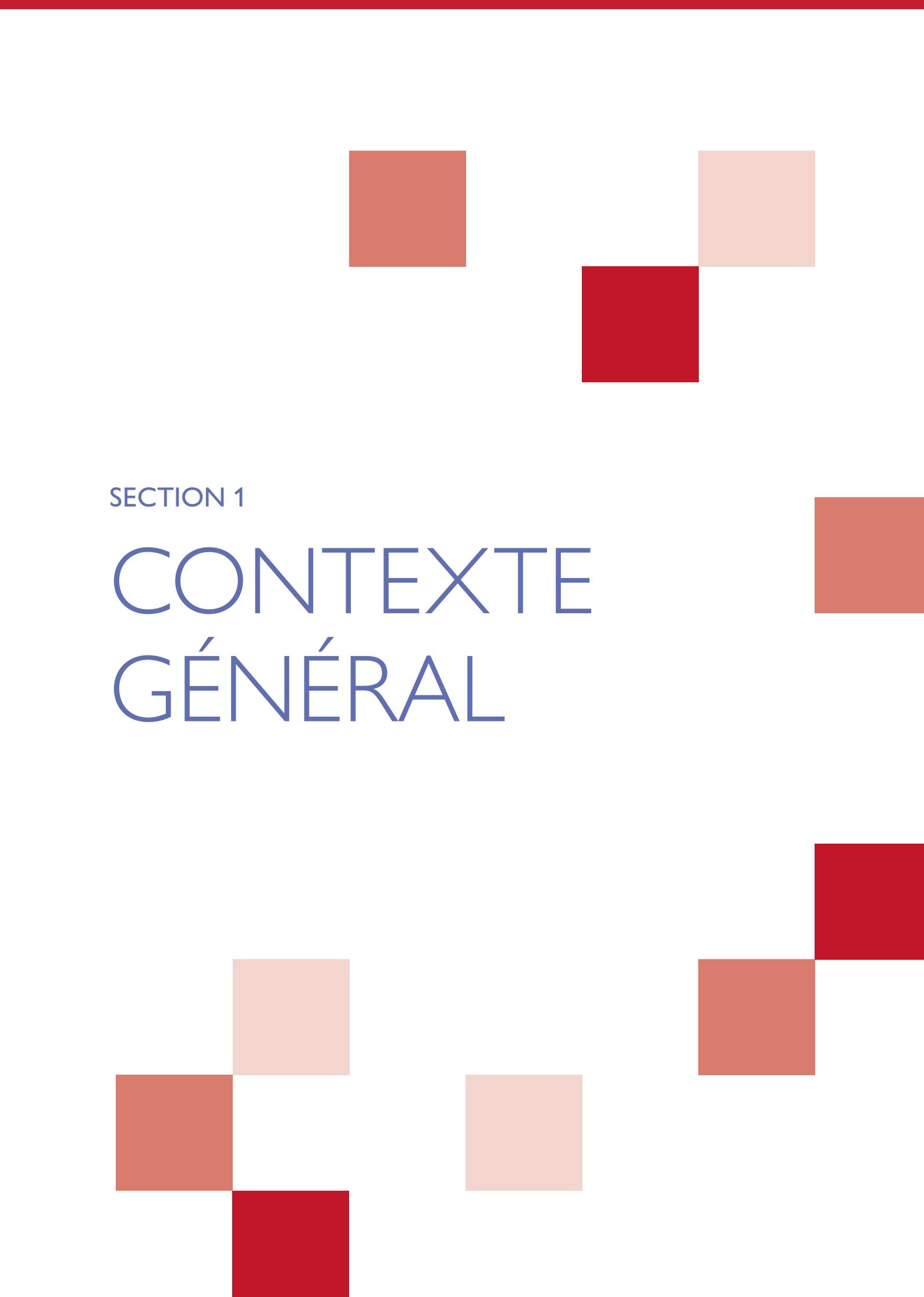


**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**



**ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS**

3. Cette Boîte à outils fait partie d'un ensemble de onze publications similaires qui complètent les [Directives sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement](#). Les publications similaires comprennent une Boîte à outils standard, une Boîte à outils relative à la COVID-19 et neuf boîtes à outils sectorielles sur les thèmes suivants : i) santé, ii) environnement et changement climatique, iii) emploi, iv) gouvernance, v) développement du secteur privé et commerce, vi) développement rural, vii) sécurité, viii) développement urbain et ix) éducation.
4. Plus précisément, les institutions et les délégations de l'Union européenne, les États membres de l'Union européenne, les partenaires du développement, les autorités gouvernementales des pays partenaires et les autres donateurs, tels que les donateurs traditionnels (bilatéraux et multilatéraux) et non traditionnels (secteur privé, fondations, etc.).
5. Le cycle d'intervention de cette Boîte à outils s'inspire des travaux de la Commission européenne dans ses efforts de coopération au développement.



SECTION 1

# CONTEXTE GÉNÉRAL

L'éducation est un droit de l'homme fondamental et est indispensable à la mise en œuvre du développement durable et à la lutte contre les inégalités. Elle est essentielle au développement des capacités des individus et augmente leurs possibilités de subsistance. Elle est également importante pour former des sociétés pacifiques et prospères. L'éducation peut contribuer à améliorer la cohésion sociale en facilitant l'inclusion socio-économique des migrants et en s'attaquant aux différents facteurs de conflit ou de déplacement. Le personnel du secteur de l'éducation travaille souvent en étroite collaboration avec d'autres secteurs tels que la santé, la nutrition et la protection de l'enfance ainsi que l'eau et l'assainissement. Les écoles peuvent donc servir de plate-formes de services intégrés destinées à fournir une série d'interventions et de résultats à destination des enfants. En outre, l'accès à l'éducation et aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie peut contribuer à garantir que les migrants disposent des compétences<sup>6</sup> nécessaires pour réussir sur le marché du travail et s'adapter à la nature changeante des possibilités d'emploi. L'investissement dans l'éducation peut également stimuler l'acquisition des compétences nécessaires pour combler les lacunes du marché du travail dans d'autres pays ou régions, permettant ainsi de lutter non seulement contre le chômage, mais aussi contre les pénuries de main-d'œuvre<sup>7</sup>.

Une éducation de qualité<sup>8</sup> peut ainsi générer des avantages économiques et sociaux importants, tant pour les migrants et leurs familles que pour les pays d'origine et de destination. Elle est aussi un outil qui favorise la cohésion et réduit les inégalités entre les genres (UNICEF, 2019 ; Nicolai et al., 2017). Les personnes ayant un niveau d'éducation élevé sont plus susceptibles de migrer que celles ayant un niveau d'éducation plus faible (OCDE, 2019). Lorsqu'elles en ont les moyens financiers et juridiques, les personnes peuvent se déplacer dans le but d'accéder à de meilleures possibilités d'éducation ou d'emploi. Les migrants instruits et qualifiés se sentent aussi généralement plus autonomes et ont un meilleur accès aux mécanismes de protection. Lorsque la migration est bien organisée, les travailleurs migrants, tels que les enseignants, peuvent contribuer à améliorer les systèmes éducatifs, tant dans les communautés d'origine que dans les communautés de destination. Bien que les approches adaptées et spécifiques au contexte visant à améliorer la qualité, l'inclusion et la durabilité de l'éducation aient un coût initial élevé (en particulier dans les situations d'urgence), ces efforts peuvent contribuer à des avantages à plus long terme pour les migrants eux-mêmes, y compris pour les personnes déplacées, ainsi que pour la communauté au sens large.

**Pandémie de la COVID-19** : la pandémie de COVID-19 a souligné la pertinence et l'importance des programmes relatifs à la migration et à l'éducation. À l'heure d'un monde de plus en plus interconnecté, avec des migrations et une mobilité humaine sans précédent, l'impact de la COVID-19 va au-delà des considérations sanitaires : cette pandémie a notamment des conséquences socio-économiques de grande ampleur affectant par exemple le secteur de l'éducation. En parallèle, la réponse à cette pandémie a donné lieu à des innovations dans le secteur de l'éducation et à de nouvelles méthodes d'apprentissage. La pandémie de COVID-19 a accéléré la transition vers une plus grande utilisation des technologies numériques, les systèmes éducatifs passant à des modèles d'apprentissage à distance et d'apprentissage mixte (UNICEF, 2021). Si cela a pu permettre d'élargir l'accès à l'éducation, les inégalités préexistantes s'en sont retrouvées exacerbées, notamment dans les domaines où les apprenants (et les apprenants potentiels) rencontrent des obstacles pour accéder aux technologies d'apprentissage ou sont confrontés à d'autres barrières juridiques, financières ou pratiques, telles que la langue. D'autres efforts sont requis afin de combler la fracture numérique en améliorant la connectivité et l'accès aux technologies numériques (UNICEF, 2021).

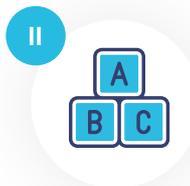
Consciente des liens entre la migration et la pandémie de la COVID-19, l'OIM a élaboré une [Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans la réponse socio-économique à la pandémie de la COVID-19](#) (2020).

6. Le terme « compétences » fait référence aux compétences de base, c'est-à-dire la lecture, l'écriture et le calcul, aux compétences transférables liées par exemple à la cohésion sociale, à la résolution de problèmes, à la communication, et aux compétences numériques (UNICEF, 2019).
7. Selon l'UNESCO, les personnes ayant fait des études supérieures sont quatre fois plus susceptibles de migrer que celles qui n'ont pas fait d'études (UNESCO, 2019).
8. Selon l'UNICEF, une éducation de qualité permet aux élèves d'acquérir des connaissances de base en lecture, écriture et calcul, de prendre plaisir à apprendre sans crainte et de se sentir valorisés et inclus, quelles que soient leurs origines (UNICEF, 2019).

Afin d'expliquer les principaux liens entre la migration et l'éducation, le contenu de cette Boîte à outils est divisé en plusieurs sous-secteurs suivants :



### ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE



### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE



### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



### ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

## I ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE<sup>9</sup>

L'éducation dès la petite enfance est essentielle afin de favoriser le développement émotionnel et cognitif des enfants ainsi que leur préparation globale à l'école primaire. Cet élément est d'autant plus important pour les enfants qui ne parlent pas chez eux la langue majoritaire ou qui font face à l'instabilité de leurs conditions de vie. L'intégration des enfants migrants<sup>10</sup> joue un rôle primordial dans leur inclusion sociale et celle de leur famille, ce qui affecte en conséquence les expériences éducatives de manière positive (Moskal, 2010 ; Sacramento, 2015). Pourtant, dans certains pays, les enfants migrants ont un accès plus restreint à l'éducation préscolaire que les enfants non migrants, ce qui a un impact sur leur propre développement ainsi que sur leur capacité à satisfaire aux exigences nécessaires

pour entrer dans une scolarité de niveau primaire dans certains contextes (UNESCO, 2019a). Former le personnel de l'enseignement préscolaire sur la manière de travailler avec des familles d'origine différente, proposer des modalités de garde souples et offrir des moyens de transport vers les centres d'éducation de la petite enfance sont des exemples de certaines des mesures pratiques qui peuvent être mises en œuvre pour réduire les obstacles à l'éducation de la petite enfance auxquels les enfants migrants peuvent être confrontés (Nicolai *et al.*, 2017). En outre, il est important que les politiques et la planification de l'éducation précoce tiennent compte des enfants migrants afin que personne ne soit laissé de côté.

## II ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Tous les apprenants, y compris les enfants migrants, ont droit à l'enseignement primaire, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cependant, l'accès des migrants, y compris des personnes déplacées, à une éducation de qualité est souvent limité en raison d'obstacles juridiques, socio-économiques, financiers, linguistiques ou techniques (Nicolai *et al.*, 2017). Les perturbations potentielles de leur scolarité ou les différences séparant les systèmes éducatifs peuvent également rendre difficile le placement des apprenants migrants dans la classe ou le niveau correspondant à leur groupe d'âge.

Cette situation peut être aggravée si les dispositions en matière d'éducation ne reconnaissent pas les défis auxquels sont confrontés les migrants lorsqu'ils s'adaptent à un nouveau système éducatif, à une nouvelle langue et à une nouvelle culture (Nicolai *et al.*, 2017). Dans certains cas, les migrants sont confrontés à des traumatismes et peuvent par exemple avoir besoin d'un soutien psychosocial. En pratique, les lois nationales régissant l'offre d'éducation peuvent également être discriminatoires à l'égard des non-nationaux et de certains statuts migratoires, tels que les enfants de migrants en situation irrégulière, ce qui peut engendrer des obstacles supplémentaires.

9. Vous pouvez également vous reporter à l'Assemblée générale du comité de l'Organisation des Nations Unies pour les droits de l'enfant : Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance (HCDH, 2004) (en anglais) et Article 30 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (HCDH, 1990).

10. Pour les besoins de cette Boîte à outils, le terme « enfants migrants » désigne à la fois les migrants de moins de 18 ans et les enfants de migrants nés ou non dans le pays dans lequel ils résident.

L'un des principaux obstacles à l'accès des enfants et des jeunes migrants aux possibilités d'éducation est lié aux ressources financières limitées (UNICEF, 2021). Les transferts de fonds peuvent contribuer à améliorer l'accès aux possibilités d'éducation pour les membres de la famille qui restent au pays. Cependant, la migration des parents ou toute autre migration de membres de la famille peuvent également avoir un impact négatif sur les résultats scolaires des enfants restés au pays (Cortes, 2013). La migration d'un membre du foyer peut également obliger les enfants à travailler, à garder des personnes, ou à effectuer des tâches domestiques et agricoles au lieu

d'aller à l'école. Les rôles et responsabilités qu'ils peuvent être amenés à assumer sont souvent sexospécifiques.

Ces enfants sont davantage susceptibles d'être intégrés au travail, qu'il s'agisse de travail volontaire ou forcé, tel que le travail domestique, et leurs familles peuvent manquer de ressources pour financer une éducation de qualité, ce qui peut entraver la présence sur le lieu d'enseignement. Des espaces d'apprentissage accessibles, accueillants et sûrs et des programmes scolaires adaptés sont importants pour répondre aux besoins éducatifs des apprenants (UNICEF, 2016).

---

### III ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les perspectives migratoires peuvent, dans certains cas, davantage inciter les migrants à renforcer leur niveau d'études. L'enseignement supérieur offre aux étudiants la possibilité d'augmenter leurs chances sur le marché du travail ainsi que leur autonomie (UNESCO, 2019a). La coopération internationale entre les établissements d'enseignement supérieur offre également des possibilités de mobilité des étudiants grâce à des initiatives telles que les diplômes conjoints, les programmes d'échange et les stages. Les populations instruites, en particulier celles qui ont fait des études supérieures (OCDE, 2019), seraient également plus susceptibles de migrer pour plusieurs raisons dont de meilleures chances d'accéder à des opportunités d'emploi à l'échelle internationale et des écarts de salaire plus importants pour les travailleurs hautement qualifiés. Toutefois, les migrants dont les diplômes d'enseignement supérieur ne sont pas reconnus

dans leur communauté de destination, ou qui ne sont pas en mesure de fournir de justificatifs de leurs diplômes, peuvent être dans l'incapacité de trouver un emploi correspondant à leurs qualifications et à leurs capacités, et ce en raison d'obstacles juridiques ou administratifs. Cette situation a des répercussions négatives sur les migrants eux-mêmes (chômage, sous-emploi et déqualification) et peut réduire leur contribution au développement des communautés d'origine et de destination. L'inadéquation entre l'offre éducative, par exemple en termes de domaines d'études et de types de compétences enseignées, et les besoins du marché du travail peut également contribuer au chômage et à la migration des jeunes diplômés. Les accords bilatéraux ou multilatéraux sont des outils complets destinés à faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications ou leur transfert (OIT, 2018).

---

### IV ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS<sup>11</sup>

Un enseignement et une formation techniques et professionnels solides, fondés sur le dialogue social entre employeurs et travailleurs, facilitent les possibilités d'amélioration de l'accès au marché du travail en fournissant aux apprenants, y compris aux migrants, des compétences de qualité englobant un large éventail de domaines professionnels (OIT, 2018). Il est possible d'accéder à l'enseignement technique et professionnel au cours des étapes de l'enseignement secondaire ou supérieur, ou dans le cadre de l'apprentissage en milieu professionnel ou de programmes de formation continue tout au long de la vie. L'accès à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels des migrants peut faciliter leur inclusion économique et sociale (HCR et al., 2021). En outre, les compétences acquises par les apprenants migrants dans le cadre de l'enseignement

technique et professionnel peuvent également profiter aux communautés d'origine par le biais d'initiatives de transfert de compétences, de manière formelle ou informelle. Comprendre les types de compétences demandées par le marché du travail permet aux migrants de faire des choix éclairés sur les cours techniques et professionnels à suivre en priorité ainsi que sur ceux qui leur sont accessibles (British Council, 2018). Avant de proposer aux migrants ces possibilités d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie, il convient de s'appuyer sur les compétences préexistantes dont ils disposent (UNESCO, 2019b). La reconnaissance de l'apprentissage et des compétences formels et informels antérieurs des migrants est importante pour réduire les coûts et le temps consacré par les migrants au suivi de cours relatifs à des domaines qui leur sont familiers.

---

11. Vous pouvez trouver de plus amples informations sur l'EFTP et ses liens avec des possibilités d'emploi plus larges dans la Boîte à outils sur le Secteur de l'emploi.



Ces domaines transversaux ne sont pas exhaustifs, mais il est important de les prendre en compte et de les appliquer à chacun des sous-secteurs mentionnés.

### L'éducation en situation d'urgence

Les conflits, les catastrophes naturelles, les pandémies et autres situations d'urgence font souvent courir aux systèmes éducatifs le risque de s'effondrer et entraînent des perturbations majeures de l'apprentissage pour les élèves. À titre d'exemple, au plus fort de la pandémie de COVID-19, plus de 90 % des apprenants dans le monde (soit environ 1,6 milliard de personnes) ont vu leur éducation perturbée par la fermeture des écoles (UNESCO, 2021). Les enfants déplacés, en particulier, sont confrontés à des obstacles pour accéder à une éducation de qualité : une grande partie des 75 millions d'enfants âgés de 3 à 18 ans dans des environnements fragiles et touchés par des conflits sont privés de leur droit à l'éducation (OCDE, 2017). En situation de conflit, les écoles sont souvent détruites ou deviennent sources de danger, les enseignants et le personnel éducatif sont la cible d'attaques, les filles subissent une augmentation des violences sexospécifiques, et de nombreux élèves sont finalement contraints de quitter l'école. Les

personnes déplacées, en particulier celles qui ne sont pas accompagnées ou sont séparées de leur famille, peuvent rencontrer des difficultés pour accéder à une éducation de qualité lorsqu'elles sont en cours de migration, se trouvent dans des camps et lorsqu'elles atteignent une communauté d'accueil temporaire, sans avoir la garantie de pouvoir retourner à l'école en rejoignant une destination plus sûre. Beaucoup d'entre elles souffrent, entre autres, de traumatismes, d'exclusion due aux barrières linguistiques ou de difficultés économiques. L'interruption de la scolarité n'est pas seulement une interruption de l'éducation, elle déconnecte également les individus des réseaux de protection, les rendant plus vulnérables et plus exposés à la violence et à l'exploitation. L'accès à l'éducation et sa continuité pendant les crises contribuent à protéger les droits, à inculquer un sentiment de normalité et à favoriser la résilience, l'inclusion et la tolérance, soutenant ainsi la reconstruction à plus long terme (GPE, 2020).

### Enseignement à distance et à domicile

Les voies alternatives d'apprentissage, telles que l'apprentissage à distance ou à domicile, offrent des méthodes et des techniques d'apprentissage qui peuvent surmonter la séparation spatiale afin de minimiser les perturbations de l'éducation (UNESCO, 2009). Cela peut se faire à différents niveaux d'enseignement (par exemple, l'enseignement primaire ou supérieur) et selon différentes voies (formelles ou non formelles). Selon le contexte, cette approche peut être combinée avec d'autres types d'approches de l'apprentissage (par exemple, la télévision, la radio, le numérique). Dans des situations de crise immédiate ou prolongée, l'enseignement à distance peut permettre

aux étudiants de poursuivre leur éducation même s'ils ne peuvent pas se rendre physiquement à l'école. Au-delà de la crise, l'enseignement à distance peut également contribuer à des approches d'apprentissage plus souples. La technologie est un atout essentiel pour faciliter cet apprentissage. Les progrès technologiques peuvent être mis à profit pour favoriser la mobilité virtuelle des étudiants et l'apprentissage tout au long de la vie. Toutefois, les compétences numériques des migrants ou leur accès aux technologies, même d'usage courant, peuvent être limités, ce qui réduit les possibilités d'apprentissage à distance et d'utilisation des outils d'enseignement en ligne.

### Éducation informelle

L'éducation informelle et les autres programmes d'apprentissage informels peuvent servir de voie d'intégration des étudiants dans les systèmes d'éducation formelle, et de stratégie d'éducation autonome. Les programmes efficaces d'éducation informelle et d'apprentissage tout au long de la vie fournissent aux étudiants un soutien éducatif de base, ainsi que des compétences de vie et de travail pour faciliter leur

réinsertion sur le marché du travail (OIT, 2020). Il peut s'agir, par exemple, de programmes d'alphabétisation supplémentaires pour les femmes, les hommes et les enfants, de cours de langue locale, de programmes d'éducation financière, de cours de développement personnel et de développement des compétences pour répondre aux demandes du marché du travail, de programmes sportifs communautaires, de cours

d'intégration locale et de programmes de soutien à l'apprentissage des étudiants, parmi de nombreux autres exemples (Bonfiglio, 2010). Ces types de programmes d'apprentissage informel et d'apprentissage tout au long de la vie présentent un intérêt particulier pour les étudiants, y compris les migrants, dont l'éducation

a été interrompue ou qui n'ont pas commencé leurs études dans les délais normaux selon leur groupe d'âge. L'éducation informelle a souvent une approche et une méthodologie plus souples qui peuvent être adaptées en fonction des besoins ou des intérêts des apprenants.

### Principaux cadres internationaux

La Déclaration universelle des droits de l'homme (article 26) fait référence au droit à l'éducation pour tous, un droit qui est réaffirmé dans l'Article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (HCDH, 1966). L'éducation figure également dans la Convention relative aux droits de l'enfant (HCDH, 1989). L'article 28, par exemple, stipule que les enfants doivent avoir droit à l'éducation sur la base de l'égalité des chances, en veillant à ce qu'elle soit disponible et accessible à chaque enfant.

Dans son Observation générale n° 6, le Comité des droits de l'enfant de la CIDE sur le traitement des enfants non accompagnés et séparés en dehors de leur pays d'origine stipule que :

*« Les États doivent veiller à ce que l'accès à l'éducation soit maintenu pendant toutes les phases du cycle de déplacement. Tout enfant non accompagné ou séparé, quel que soit son statut, doit avoir pleinement accès à l'éducation dans le pays où il est entré, conformément aux articles 28, 29 (1) (c), 30 et 32 de la Convention et aux principes généraux développés par le Comité [des droits de l'enfant]. Cet accès doit être accordé sans discrimination et, en particulier, les filles séparées et non accompagnées doivent avoir un accès égal à l'éducation formelle et informelle, y compris à la formation professionnelle à tous les niveaux. »*

Pour plus d'informations sur les instruments internationaux, consultez l'Annexe I : Principaux cadres et engagements mondiaux. Pour plus d'informations sur la coopération au développement spécifique de l'Union européenne dans ce secteur, se reporter à l'Annexe II : Coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur.



SECTION 2

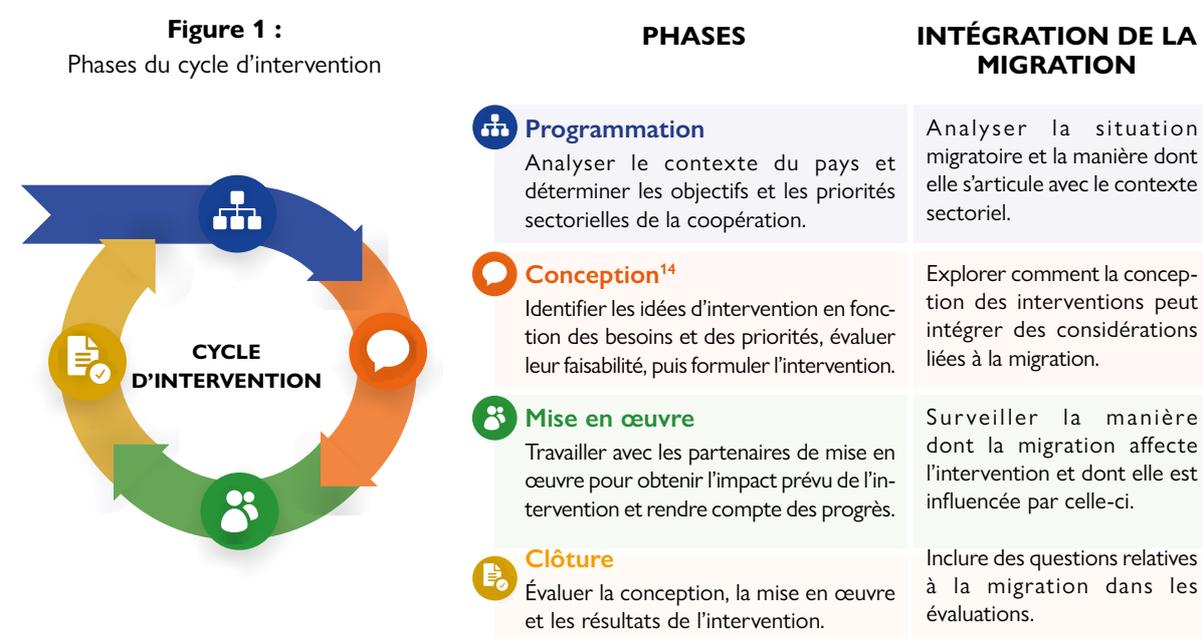
# OUTILS

## POURQUOI UTILISER CES OUTILS ?

Grâce aux outils proposés ici, les acteurs de la coopération internationale et du développement peuvent opérer une approche d'intégration de la migration. Il s'agit de comprendre de quelle manière la migration sous toutes ses formes<sup>12</sup> peut être intégrée dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions éducatives, en fonction du contexte. L'intégration de la migration dans les interventions éducatives favorise non seulement l'inclusion des migrants, mais améliore également les interventions de coopération au développement en les rendant plus cohérentes et efficaces.

## QUAND ET COMMENT UTILISER CES OUTILS ?

Les outils sont destinés à être utilisés lors des différentes phases du cycle d'intervention<sup>13</sup>. Ils comprennent des questions d'orientation, des listes de contrôle et des exemples de projets d'interventions pour aider les utilisateurs à explorer les concepts et les liens avec la migration. Les outils sont conçus pour être adaptés et utilisés indépendamment de la région, du pays ou d'autres facteurs contextuels. Ils ne sont pas destinés à être prescriptifs, mais plutôt à guider ou à inspirer l'intégration de la migration tout au long du cycle d'intervention :



12. Pour plus d'informations, consultez le [Glossaire des termes](#).

13. Les phases du cycle d'intervention ci-dessus sont celles utilisées par la Commission européenne dans sa planification de la coopération internationale et du développement. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent pour décrire les phases du cycle de projet ou de planification. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences suivent une approche similaire de la planification, de la gestion, du suivi et de l'évaluation de leurs interventions de coopération au développement. L'approche de cette Boîte à outils devrait donc toujours être applicable.

14. Selon les directives de la DG INTPA, les phases d'identification (conception précoce) et de formulation (conception finale) pourraient être fusionnées en une seule phase de conception, considérant de manière pragmatique qu'une intervention pourrait ne pas être totalement identifiée tant qu'elle n'a pas été formulée.

**Figure 2 :**  
Répartition des outils

#### **Outil 1 : Diagnostic rapide**

Fournit un point d'entrée pour l'intégration de la migration.



#### **Outil 2 : Analyse de la situation**

Regroupe des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration et éducation dans un contexte donné.



#### **Outil 3 : Liste de contrôle des politiques**

Explore l'environnement de gouvernance en lien avec la migration et l'éducation dans un contexte donné.



#### **Outil 4 : Analyse des parties prenantes**

Identifie les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires (directs et indirects) de l'intervention.



#### **Outil 5 : Analyse des problèmes**

Examine les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, et planifie des interventions potentielles pour y remédier.



#### **Outil 6 : Analyse des risques**

Met en évidence les risques liés à la migration pour les interventions, ainsi que les mesures visant à les atténuer.



#### **Outil 7 : Théorie du changement**

Aide à formuler la logique des résultats d'une intervention, notamment en veillant à ce qu'elle intègre les facteurs liés à la migration identifiés et qu'elle y réponde.



#### **Outil 8 : Banque d'indicateurs**

Fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés sur les ODD) qui peuvent être intégrés, ou adaptés, à une intervention.



#### **Outil 9 : Liste de contrôle de la conception du projet**

Offre un outil de référence rapide pour s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception des projets.



#### **Outil 10 : Liste de contrôle pour le suivi du projet**

Fournit un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet.



#### **Outil 11 : Liste de contrôle pour l'évaluation des projets**

Offre un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans une intervention.



# OUTIL 1 : DIAGNOSTIC RAPIDE

## Pourquoi utiliser cet outil ?

Le Diagnostic rapide est conçu comme un « point de départ » pour intégrer la migration dans une intervention. Il peut aider à identifier les domaines où la migration pourrait être intégrée dans le Document de programmation ou dans le Document d'action<sup>15</sup> et constitue une base pour explorer plus en détail les outils complémentaires.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil devrait être le premier point de référence pour l'intégration de la migration dans une intervention. Cependant, il peut être utilisé lors de n'importe quelle phase du cycle, et même à chacune d'elles.



## Comment utiliser cet outil ?<sup>16</sup>

L'utilisateur peut réfléchir aux questions pour explorer les différents domaines (par exemple, la justification, les parties prenantes, les résultats) d'un Document de programmation ou d'un Document d'action où la migration pourrait être (ou a été) intégrée. Les Principes directeurs de l'Annexe IV doivent également être pris en compte lors de l'utilisation de cet outil. En fonction des besoins, il est possible de consulter d'autres outils pour mieux comprendre et traiter les domaines nécessitant une attention particulière.

Domaines	Questions
Analyse et justification	Une analyse a-t-elle été menée sur la situation liée à la migration et sur les liens entre migration et éducation (par exemple, la mobilité des étudiants, les déplacements, la séparation des familles) ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse de la situation.</i>
Parties prenantes et participation	Les groupes et associations liés à la migration ou le service compétent en matière de migration sont-ils impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'intervention ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse des parties prenantes.</i>
Dialogue politique	La situation spécifique des migrants et des communautés touchées par la migration a-t-elle été évoquée lors des discussions avec les autorités publiques ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Liste de contrôle des politiques.</i>
Cadre des résultats	Les résultats, les produits et les activités sont-ils conçus pour répondre aux différents besoins ou faciliter l'inclusion des migrants et des communautés ? Y a-t-il un objectif ou un résultat spécifique lié à la migration soutenu par au moins un indicateur et pour lequel des preuves sont (ou seront) disponibles ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Théorie du changement.</i>

15. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.
16. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

<b>Données et statistiques</b>	Les données et les indicateurs de l'intervention ont-ils été répartis par statut migratoire, par genre et par âge, lorsque cela est approprié et applicable ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Banque d'indicateurs.</i>
<b>Budget</b>	Des ressources financières adéquates ont-elles été allouées à des actions efficaces d'intégration (en pourcentage du budget total) ?
<b>Principes directeurs</b>	Les principes directeurs ont-ils été pris en compte et transposés de manière adéquate dans l'intervention ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'Annexe IV : Principes directeurs</i>



**En fonction du contexte, prenez note des domaines dans lesquels la migration pourrait être intégrée.**

# OUTIL 2 : ANALYSE DE LA SITUATION

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse de la situation peut être utilisée pour aider à regrouper des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration et éducation dans le pays ou la région à l'étude.

## Quand utiliser cet outil ?

L'outil peut être utilisé au début de la phase de programmation ou dans le cadre de l'analyse du contexte lors de la phase de conception<sup>17</sup>.



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'en servir comme d'une analyse de situation autonome ou en complément d'une analyse traditionnelle pour les interventions éducatives, afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des dimensions migratoires<sup>18</sup>. Les questions sont organisées par types de migration (référez-vous au [Glossaire des termes](#) pour obtenir les définitions correspondantes). Les sources de données fournies ci-dessous dans l'[Annexe V](#) peuvent être consultées pour répondre aux questions.

### Liens rapides vers d'autres ressources

[Directive méthodologique pour l'analyse sectorielle en éducation \(ESAMG\) \(Volume 1, 2, 3\)](#) : fournit des méthodes pour effectuer une analyse complète du secteur de l'éducation dans les pays en développement. En tant que point de référence essentiel pour l'analyse de situation dans le secteur de l'éducation, les liens avec ces directives sont intégrés dans les questions ci-dessous.

[Le cadre d'analyse des déterminants de l'UNICEF \(en anglais\)](#) : aide les personnes en charge de la planification à identifier les types spécifiques d'obstacles qui ont un impact sur l'accès des enfants à l'éducation. Cette approche a permis de formuler les questions ci-dessous.

[Guide de l'OIT pour rendre l'EFTP et le développement des compétences inclusifs pour tous](#) : présente une liste de contrôle d'autoévaluation qui aide à dégager une compréhension initiale des facteurs contribuant à l'exclusion. Ces listes de contrôle ont permis de formuler les questions ci-dessous.

*Consultez l'Annexe III pour en savoir plus : Autres orientations et outils sectoriels*

17. Au cours de la phase de conception, les analyses du contexte, des politiques et des parties prenantes ne sont pas effectuées de manière séquentielle : il s'agit de processus itératifs qui s'alimentent mutuellement.
18. L'Analyse du secteur de l'éducation (ASE) est un examen factuel (généralement basé sur des données existantes) de l'ensemble du système éducatif, du préscolaire à l'enseignement supérieur (y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels et l'éducation informelle). La Planification du secteur de l'éducation (PSE) s'appuie sur les conclusions de l'ASE. Il est donc essentiel que l'ASE fournisse une image complète du sous-secteur de l'éducation de la petite enfance (EPE).

Type de migration <sup>19</sup>	Questions
<p><b>Immigration</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les enfants migrants et les autres apprenants potentiels ont-ils accès à l'éducation ou à d'autres possibilités d'apprentissage (formel ou informel, apprentissage tout au long de la vie) ?</li> <li>2. Quelle est la proportion d'enfants en âge d'aller à l'école qui sont des migrants, et quelles sont leurs caractéristiques démographiques (sexe, âge, nationalité, entre autres) ? Où se trouvent-ils ?</li> <li>3. Les migrants sont-ils inclus dans le système éducatif national/public ? Ou existe-t-il des systèmes parallèles ?</li> <li>4. Quelle est la part des migrants inscrits dans l'enseignement supérieur ? Quelle est la part des migrants inscrits dans l'EFTP ? Quelles sont leurs caractéristiques démographiques (sexe, âge, entre autres) ?</li> <li>5. Le taux de participation à l'éducation des enfants migrants est-il comparable à celui des apprenants du pays d'accueil ? Quels facteurs y contribuent (par exemple, les politiques d'inscription, la distance, le coût) ?</li> <li>6. Le programme scolaire national tient-il compte de la migration ? Fait-il référence aux migrants ou à la migration ? Favorise-t-il l'inclusion, la cohésion sociale et la diversité ?</li> <li>7. Les migrants obtiennent-ils des résultats d'apprentissage similaires à ceux de la population générale dans leur pays de destination ?</li> </ol> <p><i>Voir également les chapitres 1, 2 et 7 de l'ESAMG</i></p> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p><b>Émigration, transferts de fonds et diaspora</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les personnes migrent-elles dans le but d'avoir accès à une meilleure éducation ? Quelles sont les preuves que les personnes quittent leur région, pays ou communauté en raison du manque d'accès à une éducation de qualité ?</li> <li>2. La diaspora compte-t-elle des professionnels du secteur de l'éducation (enseignants, universitaires) ? Où se trouvent-ils géographiquement ?</li> <li>3. Les diasporas canalisent-elles des transferts de fonds ou de compétences qui favorisent les résultats scolaires dans la communauté d'origine ?</li> <li>4. Les ménages recevant des transferts de fonds les dépensent-ils pour l'éducation ?</li> <li>5. Comment la migration des ménages affecte-t-elle les taux de scolarisation ? Les enfants doivent-ils assumer des responsabilités supplémentaires en raison de la migration d'autres membres de la famille ?</li> </ol> <p><i>Voir également les chapitres 3, 4 et 5 de l'ESAMG</i></p> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>

19. Reportez-vous au [Glossaire des termes](#) pour obtenir des définitions sur les types de migration.

Type de migration <sup>19</sup>	Questions
<p><b>Migration de main-d'œuvre</b></p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les travailleurs migrants ont-ils un niveau d'éducation plus ou moins élevé par rapport aux travailleurs du pays de destination ?</li> <li>2. Les migrants sont-ils généralement en mesure d'utiliser leur éducation et leurs compétences dans les pays de destination, ou sont-ils confrontés à un sous-emploi ou à une surqualification ?</li> <li>3. Le pays présente-t-il des besoins en matière de professionnels ou d'experts du secteur de l'éducation qui pourraient être comblés par des travailleurs migrants ? Y a-t-il des pénuries de main-d'œuvre particulières à combler pour assurer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone ?</li> <li>4. Le pays connaît-il des niveaux élevés de migration des enseignants ? Quels sont les facteurs qui y contribuent ?</li> <li>5. Existe-t-il des mécanismes pour faciliter l'évaluation et la reconnaissance des qualifications éducatives des migrants, y compris les compétences techniques et professionnelles ?</li> <li>6. Les migrants peuvent-ils accéder à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie par rapport aux travailleurs du pays de destination ?</li> </ol> <p>Voir également les chapitres 2, 3, 4, 5, 8, 9 et 10 de l'ESAMG</p> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p><b>Migration de retour</b></p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les compétences et l'éducation des migrants de retour peuvent-elles être mises à profit ? Ces derniers sont-ils en mesure d'utiliser les compétences et l'éducation acquises à l'étranger pour favoriser leur réintégration ?</li> <li>2. L'éducation reçue et les compétences acquises par les migrants à l'étranger sont-elles reconnues à leur retour, ou les migrants de retour rencontrent-ils des obstacles pour poursuivre leur éducation ?</li> <li>3. Existe-t-il des disparités géographiques dans l'accès à une éducation de qualité pour les migrants de retour, par exemple entre les zones rurales et urbaines ?</li> <li>4. Existe-t-il des voies d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour les migrants de retour au pays ?</li> </ol> <p>Voir également les chapitres 4 et 8 de l'ESAMG</p> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p><b>Migration environnementale</b></p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les risques naturels, les catastrophes ou la dégradation de l'environnement ont-ils un impact sur l'éducation dans le pays ou la région ? Les écoles peuvent-elles rester ouvertes ? Les enseignants et le personnel sont-ils partis ?</li> <li>2. Le programme d'enseignement comprend-il la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation au climat ?</li> <li>3. Les systèmes éducatifs font-ils preuve de résilience face aux impacts des chocs, dangers et facteurs de stress climatiques ? Les écoles ont-elles mis en place des plans de réduction des risques de catastrophes ?</li> <li>4. Le changement climatique affecte-t-il les moyens de subsistance et les revenus des ménages ? Cela a-t-il un impact sur la fréquentation scolaire et les taux d'abandon ?</li> </ol> <p>Voir également les chapitres 1 et 11 de l'ESAMG</p> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>

Type de migration <sup>19</sup>	Questions
<p><b>Déplacement</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quels sont le nombre et le pourcentage d'enfants en âge d'aller à l'école parmi les populations déplacées, y compris les réfugiés ? Quelles sont leurs caractéristiques démographiques (sexe, âge, entre autres) ?</li> <li>2. Les enfants déplacés ont-ils accès à une éducation et une formation (de qualité) ? Sinon, quels sont les obstacles et comment sont-ils vécus par les différents groupes de genres ?</li> <li>3. Quelle est la qualité de l'éducation dans les camps et sa disponibilité hors des camps ?</li> <li>4. Le système éducatif (recrutement des enseignants, conception et mise en œuvre des programmes, pédagogie en classe, etc.) inclut-il les personnes déplacées et les communautés d'accueil ?</li> <li>5. Les crises se produisant dans les pays voisins entraînent-elles une augmentation du nombre de personnes déplacées entrant dans le système éducatif ? Le système éducatif a-t-il une capacité suffisante pour absorber de tels afflux ?</li> <li>6. Quelles sont les garanties en place pour assurer la continuité de l'éducation des apprenants après un déplacement ?</li> <li>7. Les enseignants déplacés (à tous les niveaux du système éducatif) peuvent-ils accéder à un emploi dans les pays de transit ou de destination ?</li> </ol> <p><i>Voir également les chapitres 1 et 12 de l'ESAMG</i></p> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p><b>Migrants en situation de vulnérabilité<sup>20</sup></b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les enfants en âge d'aller à l'école sont-ils vulnérables à la migration irrégulière ou à la traite des êtres humains ? Cela diffère-t-il selon le genre ou l'âge ?</li> <li>2. Le système éducatif ou les programmes scolaires prévoient-ils une sensibilisation à la migration irrégulière ou d'autres mesures de prévention ?</li> <li>3. Des mécanismes d'orientation sont-ils en place pour répondre aux besoins éducatifs des enfants migrants non accompagnés et séparés, des victimes de la traite des êtres humains ou d'autres migrants vulnérables ?</li> <li>4. Les migrants en situation de vulnérabilité<sup>21</sup> bénéficient-ils du même accès à l'éducation que la population générale ?</li> <li>5. Les taux de rétention scolaire des élèves migrants sont-ils comparables à ceux de la population générale ? Cela diffère-t-il selon le genre ?</li> <li>6. Les établissements d'enseignement offrent-ils aux enfants migrants la possibilité d'accéder à une aide en termes de santé mentale et psychosociale ?</li> </ol> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <p><i>Voir également les chapitres 1, 9, 10 et 11 de l'ESAMG</i></p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

20. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [Manuel de l'OIM sur la protection et l'aide aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements](#) (OIM, 2019) en anglais.
21. Il peut s'agir, entre autres, des victimes de la traite des êtres humains, des migrants en situation irrégulière, des enfants migrants non accompagnés et séparés de leur famille.

# OUTIL 3 : LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle des politiques permet d'explorer l'environnement de gouvernance en relation avec la migration et l'éducation dans un pays ou une région donnés. Elle peut permettre de comprendre le paysage politique<sup>22</sup> qui pourrait se refléter dans les Documents de programmation ou les Documents d'action<sup>23</sup>, ou peut influencer la mise en œuvre et l'impact d'une intervention.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé dans la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et l'Analyse des parties prenantes (Outil 4).



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut parcourir la liste de contrôle pour identifier les politiques pertinentes, déterminer si elles répondent aux besoins des migrants et des communautés, et comprendre où sont les lacunes qui peuvent nécessiter une attention plus approfondie dans la phase de conception. Cet outil comprend des considérations politiques transversales qui sont pertinentes pour tous les sous-secteurs. Les autres points sont ensuite organisés par sous-secteur afin de correspondre aux domaines d'intérêt potentiel de l'utilisateur. Les principaux cadres ou stratégies politiques à garder à l'esprit sont référencés dans l'Annexe I.

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
<b>Domaines transversaux</b> 	1. Le pays a-t-il ratifié les conventions internationales et régionales pertinentes en matière de droits de l'homme ou s'est-il engagé à respecter les cadres internationaux (mentionnés dans l'Annexe I) ?		
	2. Où en est le pays dans sa progression en matière d'ODD liés à l'éducation et à la migration (voir l'Annexe VI) ?		
	3. Les lois ou réglementations nationales ou infranationales sont-elles sensibles à la migration (par exemple, les migrants en situation irrégulière peuvent y accéder sans crainte d'être expulsés) ? Facilitent-elles l'accès des apprenants migrants à l'éducation (y compris informelle) ?		
	4. Existe-t-il des stratégies ou des plans pour offrir des possibilités d'éducation adaptées aux besoins des apprenants migrants, enfants et adultes ?		
	5. L'éducation adaptée aux migrants est-elle, ou peut-elle être, prise en compte dans les plans d'intervention humanitaire et dans les stratégies de réduction et d'atténuation des risques afin de minimiser les perturbations de l'éducation en cas de crise ?		

22. La coopération de l'Union européenne reste guidée par le cadre politique de l'Union européenne et par les priorités des pays partenaires, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les ODD et le nouveau Consensus européen sur le développement étant au cœur du processus de programmation. Pour plus d'informations sur la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, consultez l'Annexe II.
23. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
...	6. Existe-t-il des plans d'urgence permettant aux écoles de proposer un enseignement à distance aux apprenants migrants en situation de vulnérabilité (comme les VDT) ?		
	7. Les politiques et plans nationaux d'éducation prennent-ils en considération les avantages des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les apprenants migrants ou les communautés ?		
	8. Les politiques facilitent-elles la migration des travailleurs hautement qualifiés, tels que les professionnels du secteur de l'éducation, afin de répondre à la demande de main-d'œuvre dans le secteur de l'éducation ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <input type="text"/>		
<b>Activités de développement de la petite enfance et éducation préscolaire</b> 	1. Les politiques existantes compliquent-elles l'accès des enfants migrants à l'éducation préscolaire ?		
	2. Existe-t-il des politiques ou des mécanismes en place dans les établissements d'enseignement préscolaire et de la petite enfance pour favoriser l'inclusion des migrants et la compréhension interculturelle ?		
	3. Les politiques en matière de développement de la petite enfance et d'enseignement préscolaire tiennent-elles compte des besoins particuliers des enfants migrants sur le plan linguistique, culturel, religieux, etc. ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <input type="text"/>		
<b>Enseignement primaire et secondaire</b> 	1. Tous les migrants ont-ils le même statut que les citoyens pour accéder à l'enseignement primaire et secondaire financé par le gouvernement ?		
	2. Existe-t-il des mécanismes de reconnaissance des qualifications ou de l'apprentissage antérieur en place, pour favoriser l'admission dans l'enseignement primaire et secondaire ?		
	3. Existe-t-il des programmes de transition pour les enfants ou les jeunes migrants qui ont pris du retard dans leur éducation ?		
	4. Les politiques et plans nationaux ou locaux en matière d'éducation prévoient-ils des dispositions pour (ré)intégrer les migrants dans les systèmes éducatifs nationaux primaires et secondaires ?		
	5. Les politiques en matière d'éducation comprennent-elles des mesures visant à améliorer la rétention des élèves migrants et des communautés touchées par la migration dans l'enseignement primaire et secondaire ?		

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
...	<p>6. Existe-t-il des politiques ou des mécanismes en place dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire pour favoriser l'inclusion des migrants et la compréhension interculturelle ?</p> <p>7. Des politiques sont-elles en place pour aider la transition de l'école vers le travail pour les diplômés migrants et non migrants ?</p> <p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>		
<b>Enseignement supérieur</b> 	<p>1. Existe-t-il des dispositions légales dans la communauté d'accueil qui compliquent l'accès des migrants à l'enseignement supérieur ?</p> <p>2. Existe-t-il des politiques visant à faciliter la mobilité des étudiants en matière d'accès à l'enseignement supérieur ?</p> <p>3. Existe-t-il des mécanismes de reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur ou de l'apprentissage antérieur ?</p> <p>4. Le pays permet-il l'égalité d'accès à l'enseignement universitaire pour tous les étudiants internationaux (par exemple, frais de scolarité, accès à des cours spécifiques, etc.)<sup>24</sup> ?</p> <p>5. Des stratégies ont-elles été élaborées pour garantir que les migrants puissent continuer à bénéficier d'un enseignement supérieur de qualité, même s'ils sont éloignés géographiquement ?</p> <p>6. Existe-t-il des mécanismes permettant de garantir que ceux qui ne disposent pas de documents attestant de leurs qualifications dans l'enseignement supérieur (par exemple, les personnes déplacées qui ont dû fuir) puissent tout de même accéder à une éducation de qualité ?</p> <p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>		
<b>Enseignement et formation techniques et professionnels</b> 	<p>1. Existe-t-il des dispositions légales dans la communauté d'accueil qui compliquent l'accès des migrants à l'enseignement technique ou professionnel ?</p> <p>2. Les politiques en matière d'emploi, de migration et d'éducation sont-elles coordonnées pour garantir que les compétences des migrants correspondent aux besoins du marché du travail ?</p> <p>3. Les possibilités d'éducation et de formation informelles pour les migrants et les non-migrants ont-elles été mentionnées dans les politiques et plans nationaux d'éducation ?</p> <p>4. Le développement des compétences figure-t-il dans les politiques nationales et régionales en matière d'éducation et de développement économique ?</p> <p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>		

24. Cette question est tirée des Indicateurs de gouvernance de la migration (IGM) de l'OIM.

# OUTIL 4 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des parties prenantes peut être utilisée pour identifier les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires pertinents (directs et indirects) pour l'intervention. Cet outil permet d'établir les expériences, le rôle et les besoins potentiels des différentes parties prenantes dans un pays ou une région donnés.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil est à utiliser pendant la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et la (Outil 3).



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut passer en revue les questions de cet outil pour étudier les différents groupes de parties prenantes qui pourraient être engagés ainsi que la manière de les engager. Les questions sont organisées par groupe de parties prenantes et constituent un point de départ pour recueillir des informations sur la possibilité pour les parties prenantes :

- de fournir des informations contextuelles pour guider la programmation sur la base de leur **expérience** (c'est-à-dire les parties prenantes à consulter pendant la programmation ou la conception) ;
- d'être des partenaires ou des exécutants potentiels qui peuvent soutenir la réalisation des résultats de l'intervention en fonction de leur **rôle** (c'est-à-dire les parties prenantes qui pourraient être des partenaires de mise en œuvre), ou ;
- d'être des bénéficiaires (directs ou indirects) de l'intervention en fonction de leurs **besoins**.

Les utilisateurs sont encouragés à examiner les questions de chaque colonne de l'analyse des parties prenantes pour identifier les domaines pertinents, puis à utiliser les cases à cocher pour indiquer les parties prenantes les plus pertinentes dans chaque catégorie. Avant d'utiliser l'outil, il est recommandé d'identifier les parties prenantes principales présentes dans votre pays ou région.

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p><b>Migrants (de tous genres et âges, y compris la diaspora, les personnes déplacées, les migrants en situation de vulnérabilité ou les migrants de retour)</b></p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les migrants rencontrent-ils des difficultés pour accéder à l'éducation ? Si oui, quelles sont-elles ?</li> <li>2. En quoi les besoins ou les expériences des migrants en matière d'éducation diffèrent-ils de ceux de la population générale ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. De quelle manière les migrants contribuent-ils aux systèmes éducatifs ou à l'offre d'éducation ?</li> <li>2. Les migrants sont-ils impliqués dans la planification ou les projets d'éducation ?</li> <li>3. Existe-t-il des partenariats établis avec les communautés de la diaspora pour aider à combler ou à identifier les lacunes des systèmes éducatifs ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les enfants migrants non scolarisés les plus vulnérables sont-ils atteints ?</li> <li>2. Les besoins des migrants sont-ils pris en compte pour garantir la mise à disposition et l'accès à une éducation de qualité à tous ?</li> <li>3. Est-il possible de s'attaquer aux obstacles que rencontrent les migrants pour apprendre ou accéder à une éducation de qualité ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p><b>Communautés touchées par la migration</b></p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quel est l'impact de la migration sur l'éducation des membres de la communauté d'accueil ?</li> <li>2. Comment sont perçus les migrants par la communauté ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les communautés fournissent-elles aux migrants les informations et les outils nécessaires pour favoriser leur accès à l'éducation ?</li> <li>2. Est-il possible d'impliquer les communautés touchées par les migrations en tant qu'acteurs du changement pour aider à renforcer l'accès des migrants à une éducation de qualité ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment la migration pourrait-elle contribuer à éliminer les obstacles à l'éducation (par exemple, migrer pour accéder à l'éducation ou permettre que les transferts de fonds contribuent aux frais d'éducation) ?</li> <li>2. Les communautés sont-elles affectées par la migration des professionnels du secteur de l'éducation (immigration ou émigration) ? Comment ces questions peuvent-elles être gérées ou utilisées pour répondre aux besoins de la communauté ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p><b>Les gouvernements nationaux (y compris les institutions chargées de la gouvernance des migrations, de la planification du développement, des politiques sectorielles et du dialogue national-local)</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelles sont les principales entités gouvernementales nationales responsables de l'éducation et de la migration ?</li> <li>2. Comment la compréhension et les politiques des parties prenantes des gouvernements nationaux en matière de migration influencent-elles les possibilités d'éducation des apprenants migrants et des communautés ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment les différents ministères collaborent-ils pour améliorer les résultats de l'éducation pour les migrants et les communautés ? Comment ce travail commun peut-il être renforcé ?</li> <li>2. Les autorités publiques canalisent-elles les ressources nécessaires pour garantir le respect du droit à une éducation de qualité pour les migrants et les communautés ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les entités gouvernementales nationales responsables de l'éducation ont-elles la conscience et la compréhension, ainsi que la capacité, d'intégrer la migration dans leurs plans ou programmes ?</li> <li>2. L'Institut national responsable des statistiques répartit-il les données relatives à l'éducation en fonction du statut migratoire ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p><b>Gouvernements infranationaux (y compris les municipalités, les autorités municipales et les conseils de district/régionaux)</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment les parties prenantes des gouvernements locaux comprennent-elles les liens entre la migration et l'éducation et quelles sont leurs politiques en la matière ?</li> <li>2. Cela affecte-t-il l'accès et la prestation de l'éducation au niveau local pour les migrants ou les communautés ?</li> <li>3. Les gouvernements locaux enregistrent-ils les migrants pour leur garantir l'accès aux services de base, y compris l'éducation ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quel est le niveau d'autonomie des administrations municipales dans la mise en œuvre et la formulation des interventions liées à la migration et à l'éducation ?</li> <li>2. Les gouvernements infranationaux mettent-ils en œuvre les politiques éducatives nationales en tenant compte des besoins des groupes de migrants ?</li> <li>3. Existe-t-il une coordination entre les administrations infranationales compétentes en matière de migration et d'éducation ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les gouvernements infranationaux sont-ils conscients des besoins et expériences spécifiques des migrants et de la manière dont ceux-ci peuvent avoir un impact sur les résultats en matière d'éducation ?</li> <li>2. Ont-ils la capacité de répondre efficacement à ces besoins ?</li> <li>3. Les plans, politiques et programmes d'enseignement au niveau local tiennent-ils compte de la migration ou des migrants ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p><b>Société civile (y compris les institutions universitaires, les établissements de formation, les ONG, les organisations professionnelles, les médias, les organisations de travailleurs et les chefs religieux et traditionnels)</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelles parties prenantes de la société civile ont une expérience ou une expertise en matière de migration et d'éducation ?</li> <li>2. Quel est le niveau de collaboration entre le gouvernement et les acteurs de la société civile en matière de migration et d'éducation ?</li> <li>3. Quelles sont les principales opportunités que les organisations de la société civile peuvent apporter dans cet espace, et quels sont les défis auxquels elles sont confrontées ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. De quelles manières les organisations de la société civile sont-elles impliquées pour soutenir la recherche et le plaidoyer en matière de migration ?</li> <li>2. Existe-t-il des organisations de la société civile représentant les droits et les besoins des migrants ? Si oui, quel est leur rôle ?</li> <li>3. Comment les universités et autres instituts de recherche sont-ils mobilisés pour fournir des données et des preuves sur la migration ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment les médias influencent-ils la perception de la migration par le public, et comment cela se rapporte-t-il à l'éducation ?</li> <li>2. Les organisations de la société civile ont-elles la possibilité d'offrir aux apprenants migrants des possibilités d'éducation informelle et d'apprentissage tout au long de la vie ? De quelles capacités et de quel soutien ont-elles besoin pour y parvenir ?</li> <li>3. Les organisations de la société civile disposent-elles des ressources, des outils et du savoir-faire nécessaires pour représenter efficacement les migrants ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p><b>Secteur privé (y compris les associations industrielles et patronales)</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les associations d'employeurs ont-elles contribué aux discussions concernant la reconnaissance des qualifications internationales, notamment par le biais du dialogue social ?</li> <li>2. Les transferts de fonds profitent-ils au secteur privé ?</li> <li>3. Dans quelle mesure les migrants ont-ils accès à l'enseignement privé ou à des possibilités d'apprentissage ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quel rôle les employeurs jouent-ils en offrant aux travailleurs migrants des possibilités d'éducation ou d'apprentissage pour affiner leurs compétences et leurs savoir-faire ?</li> <li>2. Dans quelle mesure le secteur privé participe-t-il à l'élaboration de parcours d'apprentissage et de formation pour les migrants afin de combler les lacunes en matière de compétences ?</li> <li>3. Existe-t-il des institutions de formation dans la communauté qui forment des professionnels issus de l'immigration ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les employeurs ont-ils besoin d'aide pour comprendre et offrir des possibilités d'apprentissage et de formation à tous les travailleurs (y compris les migrants) ?</li> <li>2. Les établissements d'enseignement privés ont-ils besoin de soutien pour répondre de manière adéquate aux besoins des apprenants migrants ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<b>Organisations internationales</b>  <b>Sous-secteurs concernés :</b> 	1. Quels sont les acteurs internationaux impliqués dans la programmation ou qui ont une expertise dans le domaine de la migration et de l'éducation <sup>25</sup> ?  Cochez si une consultation est nécessaire :	1. Les organisations internationales (telles que l'OIM, le HCR, l'UNICEF, l'UNESCO, l'OIT, la Banque mondiale et d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies) sont-elles actives dans le domaine de la migration, en tant que partenaires techniques ou agences de mise en œuvre ?  Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	1. Les mécanismes soutenus par les organisations internationales sont-ils mis à contribution pour échanger des informations et établir des partenariats sur la migration et l'éducation ?  Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<b>Autres agences de coopération au développement</b>  <b>Sous-secteurs concernés :</b> 	1. Les agences de coopération au développement ont-elles des interventions passées, en cours ou à venir intéressantes concernant la migration et l'éducation ?  Cochez si une consultation est nécessaire :	1. Existe-t-il un mécanisme de coordination sectorielle en matière d'éducation ? Si oui, celui-ci inclut-il la migration ?  Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	1. Comment les agences partagent-elles les données, les expériences et les autres ressources liées à la migration qui sont utiles aux programmes d'éducation ?  Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Référence rapide aux parties prenantes potentielles		Cochez si pertinent
<b>Partenaire(s) clé(s) des Nations Unies</b>	Partenariat mondial pour l'éducation, OIT, OIM, UNESCO, HCR, UNICEF, Banque mondiale	
<b>Principaux partenaires gouvernementaux</b>	Entité responsable de l'éducation	
	Entité responsable de l'intérieur/des affaires intérieures	
	Entité responsable du travail/de l'emploi et des services sociaux	
	Entité responsable des finances	
	Entité responsable du genre et de la jeunesse	
<b>Autres partenaires potentiels</b>	Entité responsable du bien-être et de la protection de l'enfant	
	Les ONG mettant en avant l'éducation informelle	
	Associations d'enseignants	
	Écoles, universités et autres établissements d'enseignement (y compris les établissements d'enseignement privés)	
	Associations de migrants	
	Associations de la diaspora	

25. Par exemple, le Réseau d'action en faveur de la petite enfance (ECDAN), le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), l'Institut de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE), le Réseau inter-agences de l'UNESCO pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE) et l'initiative « L'éducation ne peut attendre » (ECW).

# OUTIL 5 : ANALYSE DES PROBLÈMES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des problèmes est utile pour explorer les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, qui peuvent avoir été identifiés pendant la phase de programmation et pour élaborer des interventions potentielles destinées y répondre.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception du cycle.



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut consulter les exemples fournis de problèmes potentiels liés à la migration et à l'éducation dans les différents sous-secteurs qui l'intéressent ou sur lesquels il se concentre. Il existe également des problèmes transversaux référencés qui peuvent avoir un impact sur l'ensemble des sous-secteurs. En fonction des problèmes les plus pertinents pour le contexte donné, l'utilisateur peut alors consulter la liste des interventions possibles (c'est-à-dire les domaines prioritaires de soutien) pour répondre au(x) problème(s) qui ont été identifié(s). Lors de l'analyse des problèmes, il est important de prendre en compte les problèmes auxquels sont confrontés les différents groupes socio-économiques, y compris les différences de genre et d'âge, ainsi que les besoins des personnes handicapées et des migrants en situation de vulnérabilité, tels que les victimes de la traite des êtres humains, les enfants migrants non accompagnés et séparés, ou les migrants en situation irrégulière.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
<b>Domaines transversaux</b> 	<b>Les migrations inattendues, en particulier celles qui résultent de déplacements, peuvent exercer une pression sur les systèmes éducatifs, ce qui peut se traduire, entre autres, par des classes à effectifs élevés, une pénurie d'enseignants et des fournitures scolaires inadéquates.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intégrer la programmation de l'éducation dans des interventions qui répondent aux crises, en particulier lorsque ces crises entraînent un déplacement, en établissant ou en maintenant un accès à l'éducation à court et à long terme qui soit sûr et sécurisé pour tous les enfants et autres apprenants.</li> <li>2. Envisager des approches mixtes de l'apprentissage, notamment par le biais de l'enseignement formel ou informel ou de l'enseignement à distance ou à domicile, afin de répondre aux problématiques des classes à effectifs élevés, de la pénurie d'enseignants et des apprenants ayant des besoins éducatifs différents, y compris des besoins linguistiques.</li> <li>3. Travailler avec le pays partenaire pour soutenir l'intégration des personnes déplacées dans les établissements d'enseignement en mettant en place ou en renforçant des programmes de tutorat, des cours de soutien scolaire, des cours de langue ou d'orientation culturelle, ou un soutien en classe, ciblés sur les besoins particuliers des enfants déplacés et des autres apprenants.</li> </ol>

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...		<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Répondre aux besoins, notamment en matière de soutien psychosocial, des enfants déplacés et des autres apprenants afin de promouvoir leur bien-être et leur intégration dans le système éducatif.</li> <li>5. Soutenir le développement de comités représentatifs des communautés pour faciliter l'engagement des populations déplacées ainsi que des communautés d'accueil dans la planification ou la mise en œuvre de programmes éducatifs en temps de crise.</li> </ol>
	<p><b>Les infrastructures scolaires peuvent être endommagées à la suite de crises, et les écoles sont souvent utilisées comme abris temporaires ou à d'autres fins, ce qui crée des tensions sur l'accès à l'éducation, ainsi que sur la qualité et les résultats de l'apprentissage de manière plus générale.</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intégrer les coûts de reconstruction pour le secteur de l'éducation dans la planification d'urgence et la réponse aux crises.</li> <li>2. Soutenir la construction ou la réhabilitation d'infrastructures éducatives dans le cadre de la planification d'urgence et de la réponse aux crises.</li> <li>3. Envisager des approches d'apprentissage informelles ou mixtes qui répondent aux défis infrastructurels.</li> </ol>
	<p><b>Les déplacements prolongés peuvent avoir de graves répercussions sur la qualité et la continuité de l'éducation que reçoivent les migrants.</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir les interventions qui adaptent des approches innovantes pour lutter contre les perturbations de l'éducation, l'abandon scolaire et la mauvaise qualité de l'apprentissage pendant les crises prolongées.</li> <li>2. Offrir un soutien psychosocial et des services d'assistance en matière de santé mentale aux migrants dont l'éducation a été affectée par une crise ou un conflit.</li> </ol>
	<p><b>Les préjugés et l'hostilité entre les personnes de cultures différentes peuvent empêcher les migrants de s'impliquer dans l'éducation ou d'autres activités d'apprentissage.</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer des espaces sûrs pour les contacts et interactions entre les groupes.</li> <li>2. Impliquer des mentors de la même origine ethnique pour faciliter l'intégration des migrants et de leur famille.</li> </ol>

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	<b>Les compétences numériques des migrants et leur accès aux technologies peuvent être limités, ce qui les empêche d'explorer les outils d'enseignement à distance et en ligne.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fournir un encadrement et un soutien aux migrants pour les aider à se familiariser avec l'apprentissage numérique et les outils en ligne.</li> <li>2. Développer des plate-formes d'apprentissage numérique basiques et rentables, afin qu'elles soient aussi accessibles que possible.</li> <li>3. Trouver des méthodes, des programmes et des plate-formes d'apprentissage alternatifs pouvant être adaptés aux besoins des migrants, comme l'utilisation de la télévision, de la radio et des médias imprimés, ainsi que des applications, des vidéos disponibles sur YouTube et d'autres plate-formes dédiées.</li> <li>4. Offrir des possibilités d'apprentissage mixte (c'est-à-dire combinant l'éducation formelle et informelle, à distance et en salle de classe) lorsque cela est possible, afin de favoriser un apprentissage souple.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

<b>Activités de développement de la petite enfance et éducation préscolaire</b> 	<b>Le système de développement de la petite enfance et d'éducation préscolaire ne répond pas de manière appropriée aux besoins éducatifs et psychosociaux spécifiques et aux vulnérabilités des enfants migrants et de leurs familles.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Former les spécialistes du développement de la petite enfance aux compétences nécessaires pour mettre en place des environnements d'apprentissage sensibles aux besoins d'apprentissage des enfants migrants en âge préscolaire (y compris les besoins en matière de culture, de langue et de soutien psychosocial).</li> <li>2. Sensibiliser le secteur du développement de la petite enfance et de l'éducation préscolaire à l'importance de l'éducation pour favoriser une intégration plus large des enfants migrants et de leurs familles, et contribuer à ce qu'ils développent pleinement leur potentiel.</li> </ol>
	<b>Il existe des disparités entre le développement de la petite enfance et les résultats de l'éducation préscolaire des enfants migrants et non migrants en fonction de leur statut socio-économique et de leur genre.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller à ce que les allocations financières accordent une priorité suffisante à l'éducation préscolaire afin de contrer les schémas de marginalisation et d'améliorer l'équité.</li> <li>2. Proposer des programmes tels que des arrangements flexibles pour la garde des enfants et le transport vers les centres d'éducation de la petite enfance afin d'atténuer les obstacles auxquels les familles migrantes sont confrontées pour accéder à l'éducation de la petite enfance.</li> </ol>

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	<b>Les enseignants ne disposent pas des capacités adéquates pour répondre aux besoins spécifiques des enfants migrants et de leurs familles en matière de développement de la petite enfance et d'éducation préscolaire.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intégrer des sujets liés à la migration, y compris les besoins particuliers des enfants migrants, dans les programmes de formation des spécialistes du développement de la petite enfance et de l'éducation préscolaire.</li> <li>2. Assurer la formation continue des spécialistes du développement de la petite enfance et de l'éducation préscolaire.</li> <li>3. Prendre en compte les dimensions liées à la migration dans le recrutement du personnel enseignant pour les structures de développement de la petite enfance et d'éducation préscolaire, notamment d'un point de vue culturel et linguistique.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

<b>Enseignement primaire et secondaire</b> 	<b>Le manque d'éducation primaire et secondaire de qualité et le manque d'équité dans l'apprentissage provoquent des tensions entre les migrants et les membres de la communauté.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travailler avec des partenaires pour faciliter l'inclusion des enfants et des jeunes migrants dans le système éducatif national afin de renforcer la cohésion sociale.</li> <li>2. Fournir une assistance ciblant les communautés les plus pauvres afin d'améliorer l'équité des résultats d'apprentissage, y compris la lecture et l'écriture. Cette assistance pourrait inclure des programmes d'encadrement, des programmes de transfert d'argent et des bourses d'études.</li> <li>3. Travailler avec l'organisme national chargé de l'éducation pour inclure la diversité et la compréhension interculturelle dans le programme scolaire national à tous les niveaux et à toutes les étapes de l'enseignement primaire et secondaire, y compris pour la transition de l'école vers le marché du travail.</li> <li>4. Élaborer des programmes scolaires qui aident les enfants à surmonter toute barrière linguistique et culturelle, en fonction de l'âge et du stade d'apprentissage (c'est-à-dire l'enseignement primaire et secondaire), et en préparation de la transition de l'enseignement secondaire vers le marché du travail ou vers la poursuite de l'enseignement ou de l'apprentissage (UNICEF, 2016).</li> </ol>
--	---	--

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	<p><b>L'accès des enfants migrants à l'enseignement primaire et secondaire est restreint ou limité.</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir les efforts des pays partenaires pour revoir et améliorer les cadres juridiques et réviser les dispositions administratives qui entravent l'accès des enfants migrants à un enseignement primaire et secondaire de qualité.</li> <li>2. Travailler avec les gouvernements ou les écoles pour supprimer les obstacles financiers qui empêchent les enfants et les jeunes vulnérables, y compris les migrants, d'accéder à l'éducation (par exemple en réduisant les frais de scolarité, en mettant en place des programmes de bourses et en fournissant une aide financière) (UNICEF, 2021).</li> <li>3. Séparer les responsabilités des forces de l'ordre et des écoles ainsi que des autorités de protection afin de favoriser l'accès à l'enseignement primaire et secondaire, quel que soit le statut migratoire (UNICEF, 2016).</li> <li>4. Soutenir les interventions qui introduisent des approches innovantes et inclusives de l'apprentissage afin de lutter contre les perturbations, les abandons et la mauvaise qualité de l'enseignement primaire et secondaire pendant les crises prolongées.</li> <li>5. Soutenir les interventions qui répondent aux besoins d'apprentissage particuliers des enfants migrants en situation de vulnérabilité, notamment les victimes de la traite des êtres humains et les mineurs non accompagnés et séparés, qui sont en âge de fréquenter l'école pour suivre un enseignement primaire ou secondaire.</li> <li>6. Offrir un soutien psychosocial et des services d'assistance en matière de santé mentale aux migrants dont l'éducation a été affectée par une crise, un conflit, un abus, une négligence, une violence ou une exploitation.</li> </ol>
	<p><b>Les défis à relever pour assurer la continuité de l'enseignement primaire et secondaire des enfants migrants entre les pays ou communautés d'origine, de transit, de destination et de retour.</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travailler avec les pays partenaires pour surmonter les processus juridiques et administratifs flous qui peuvent rendre difficile la reconnaissance du niveau d'éducation antérieur des migrants.</li> <li>2. Apporter un soutien aux autorités chargées de l'éducation afin d'établir des mécanismes efficaces pour la reconnaissance des qualifications éducatives.</li> <li>3. Fournir un soutien supplémentaire aux enfants migrants quand cela est nécessaire, y compris des cours de langue et de rattrapage.</li> <li>4. Soutenir la mise en place de programmes de soutien (par exemple, les migrants qui passent à une nouvelle langue d'enseignement ont besoin de programmes de transition avec des enseignants qualifiés, tandis que ceux dont l'éducation a été interrompue ont besoin d'un apprentissage accéléré pour les aider à rattraper leur retard) pour les enfants migrants en âge de suivre un enseignement primaire ou secondaire pendant les périodes de transition de leur éducation (UNICEF, 2019).</li> <li>5. Travailler avec les organisations de la société civile pour fournir un soutien éducatif supplémentaire aux enfants migrants en âge de suivre un enseignement primaire ou secondaire.</li> </ol>

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
	<b>Les enseignants du primaire et du secondaire ne disposent pas des capacités adéquates pour répondre aux besoins spécifiques des enfants migrants.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intégrer les sujets liés à la migration, y compris les besoins particuliers des enfants migrants, dans les programmes de formation des enseignants du primaire et du secondaire.</li> <li>2. Dispenser une formation continue sur les thèmes liés à la migration aux enseignants du primaire et du secondaire.</li> <li>3. Prendre en compte les dimensions liées à la migration dans le recrutement du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires, notamment d'un point de vue culturel et linguistique.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

<b>Enseignement supérieur</b> 	<b>Le manque d'opportunités d'emploi peut pousser les personnes hautement qualifiées à migrer.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir le dialogue social et la recherche pour comprendre l'alignement entre l'enseignement supérieur, les compétences et le marché du travail local (offre et demande), en tenant compte de la migration comme stratégie ou obstacle potentiel.</li> <li>2. Soutenir le gouvernement dans la promotion de programmes actifs du marché du travail qui aident les étudiants à obtenir un emploi décent à la fin de leurs études.</li> </ol>
	<b>L'accès des migrants à l'enseignement supérieur est limité en raison des restrictions légales fondées sur le statut migratoire et sur leur situation socio-économique.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir le pays dans ses efforts pour revoir et renforcer les cadres juridiques et les dispositions administratives afin d'améliorer l'accès des migrants à l'enseignement supérieur.</li> <li>2. Introduire des mesures pour la reconnaissance des qualifications étrangères et la reconnaissance des acquis afin de faciliter l'accès des migrants à l'enseignement supérieur.</li> <li>3. Soutenir la conclusion de partenariats bilatéraux entre pays en matière de compétences et de talents, ou d'accords internationaux sur la reconnaissance mutuelle des qualifications dans les principaux pays d'origine et de destination.</li> </ol>
	<b>L'homologation limitée du matériel pédagogique et des cours adaptés à l'enseignement à distance peut entraîner un faible engagement des migrants.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travailler en étroite collaboration avec les entités gouvernementales et les partenaires sociaux pour rechercher des moyens d'adapter les plans et les politiques d'éducation afin qu'ils soient plus souples vis-à-vis de l'apprentissage à distance.</li> <li>2. Veiller à ce que les migrants aient accès à des approches d'apprentissage à distance et que les programmes d'études soient conformes aux exigences définies dans les normes/directives d'accréditation de l'éducation.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
<b>Enseignement et formation techniques et professionnels</b> 	<b>Des possibilités d'enseignement et de formation techniques et professionnels limitées pour les migrants.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir le pays partenaire dans ses efforts pour revoir les cadres juridiques et les dispositions administratives qui entravent l'accès des migrants à la formation technique et professionnelle.</li> <li>2. Soutenir l'enseignement et la formation techniques et professionnels par un accès plus équitable dans les régions mal desservies.</li> <li>3. Promouvoir une plus grande collaboration entre les prestataires de services éducatifs et le secteur privé, par exemple par le biais de l'apprentissage en milieu professionnel et d'apprentissages fondés sur le dialogue social.</li> </ol>
	<b>Le manque de reconnaissance de l'apprentissage et des qualifications formelles et informelles antérieures des migrants constitue un obstacle à l'inclusion.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir la mise en place de réglementations ou d'autres cadres prévoyant la reconnaissance des qualifications et des acquis obtenus à l'étranger afin de faciliter l'accès des migrants (y compris les rapatriés) à l'EFTP.</li> <li>2. Soutenir la mise en œuvre du Passeport pour l'apprentissage ou de l'initiative Yoma, qui permettent aux migrants de créer leur propre CV numérique vérifié.</li> <li>3. Fournir aux migrants des informations pertinentes et des services en matière d'emploi pour favoriser leur intégration sur le marché du travail en fonction de leurs expériences antérieures.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

# OUTIL 6 : ANALYSE DES RISQUES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des risques est utile pour identifier les risques<sup>26</sup> pour les interventions de développement ayant une dimension migratoire (c'est-à-dire les risques pour la réalisation des objectifs de l'intervention), ainsi que les mesures visant à gérer ou atténuer ces risques. L'identification des risques pendant la phase de conception permet de s'assurer que des mesures sont instaurées pendant la mise en œuvre pour remédier à ces risques.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception.



## Comment utiliser cet outil<sup>27</sup> ?

L'utilisateur peut examiner les exemples de risques liés à la migration pour une intervention. Les risques doivent être contextualisés en fonction du pays ou de la région concernés et des dynamiques en jeu. En fonction du contexte, les utilisateurs peuvent déterminer s'il s'agit d'un risque élevé, moyen ou faible. Une fois les risques identifiés, cet outil fournit des exemples de mesures qui peuvent être intégrées dans les programmes pour traiter les facteurs de risque.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Les politiques, priorités ou plans nationaux ou locaux en matière d'éducation ne sont pas cohérents avec l'intervention.				<p>Évaluer les politiques en matière d'éducation, d'emploi et de migration afin d'identifier les goulots d'étranglement.</p> <p>Développer des messages clés pour plaider en faveur de plans et de politiques d'éducation inclusifs, y compris s'agissant de l'intégration des migrants ainsi que d'autres groupes marginalisés.</p>

26. Ces risques peuvent être liés à des facteurs économiques, politiques, sociaux, environnementaux, climatiques et sécuritaires.

27. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Les activités du projet peuvent être bloquées par certaines parties prenantes gouvernementales.				<p>Faciliter l'inclusion des parties prenantes liées à la migration (voir l'Analyse des parties prenantes), en particulier au niveau gouvernemental, afin de garantir une expertise intergouvernementale et l'appropriation de l'intervention.</p> <p>S'engager avec les entités gouvernementales concernées pour sensibiliser l'opinion en menant des actions de plaidoyer sur l'importance et la valeur de l'inclusion des migrants et des autres personnes risquant d'être laissées de côté.</p> <p>Développer des activités parallèles pour renforcer la capacité des systèmes éducatifs à absorber efficacement les flux migratoires.</p>
L'intervention entraîne un ressentiment de la part des communautés d'accueil, notamment celles qui ne sont pas éligibles à l'intervention.				<p>Veiller à ce que la conception de l'intervention adopte une approche par zone afin de bénéficier aux apprenants migrants et non migrants.</p> <p>Répondre aux besoins spécifiques d'autres apprenants marginalisés, notamment ceux qui risquent d'être laissés de côté.</p> <p>Développer des messages clés qui communiquent sur les avantages de l'intervention à la fois pour les migrants et pour les nationaux.</p> <p>Mettre en œuvre des programmes de cohésion sociale et d'intégration qui favorisent l'instauration d'un climat de confiance entre les communautés d'accueil et les groupes de migrants (en reconnaissant et en s'appuyant sur le fait que les milieux éducatifs sont souvent au cœur des efforts d'intégration sociale au sens large).</p>
Les risques graves et les conflits exercent des pressions sur l'accès à l'éducation, en réduisant la demande et la qualité, contribuent à l'inégalité ou fragilisent les acquis d'apprentissage.				<p>Quantifier et décrire l'impact des risques sur l'éducation en général, et sur l'offre et la demande en particulier.</p> <p>Synthétiser ces informations au niveau infranational pour caractériser et classer facilement les régions, provinces et districts d'éducation.</p> <p>Étudier la corrélation entre le risque et les indicateurs d'éducation sur l'accès, l'efficacité interne, les intrants de qualité, les résultats d'apprentissage et l'équité.</p>

# OUTIL 7 : THÉORIE DU CHANGEMENT

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Théorie du changement aide à formuler la logique d'une intervention, notamment en veillant à ce qu'elle intègre et réponde aux facteurs liés à la migration ayant été identifiés. Elle permet d'assurer que les défis liés à la migration sont relevés et que les opportunités liées à la migration sont exploitées afin d'atteindre les résultats attendus dans le secteur de l'éducation. Les résultats de l'outil sont conformes aux ODD et contribuent à leur réalisation.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé principalement dans la phase de conception, lorsque la logique globale d'une intervention est élaborée. La logique de l'intervention s'appuiera sur l'analyse réalisée lors de la phase de programmation ainsi que sur l'Analyse des problèmes (Outil 5).



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique de résultats (à différents niveaux) de l'outil en fonction du sous-secteur d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention. De nombreux résultats font référence aux migrants, aux personnes déplacées ou aux communautés<sup>28</sup> afin de laisser à l'utilisateur la possibilité de choisir le terme ou la partie prenante qu'il souhaite cibler. La formulation des résultats peut être adaptée ou extraite de l'outil pour s'aligner sur les besoins spécifiques du pays ou de la région. Les encadrés sous chaque résultat peuvent être utilisés pour noter quels résultats sont pertinents et comment ils pourraient être adaptés à la logique de l'intervention. Pour voir si les résultats correspondent aux cibles des ODD, consultez les notes de bas de page pertinentes dans la Banque d'indicateurs (Outil 8) et dans l'Annexe VI : Exemples de cibles pertinentes des ODD.

28. Les communautés mentionnées dans cet outil peuvent être la communauté d'origine, de destination, de transit ou de retour, selon le pays ou la région en question.



**CHANGEMENT DANS LA QUALITÉ DE VIE**

Ajoutez des entrées pour votre contexte.

- Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient d'un accès égal aux activités de développement de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité.
- Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont accès à un enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité.
- Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient d'un accès égal à un enseignement supérieur abordable et de qualité avec des qualifications reconnues.
- Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont un meilleur accès à l'éducation et aux opportunités d'enseignement et de formation techniques et professionnels.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

**CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ET COMPORTEMENTAL**

Ajoutez des entrées pour votre contexte.

- 1.1 :** Les enfants migrants ou déplacés ont accès à une éducation préscolaire de qualité en toute sécurité.
- 1.2 :** Les prestataires de services d'éducation pour la petite enfance facilitent l'inclusion des enfants migrants ou déplacés dans leurs services.
- 1.3 :** Les décideurs politiques facilitent l'inclusion des enfants migrants ou déplacés dans des politiques de développement de la petite enfance et d'éducation préscolaire de qualité, accessibles et sûres.
- 2.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont accès à un enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable, de qualité et sûr.
- 2.2 :** Les prestataires de services éducatifs tiennent compte des besoins des migrants, des personnes déplacées ou des communautés dans la planification des programmes d'études, des programmes extrascolaires, des services de soutien à l'apprentissage ou de l'apprentissage à distance.
- 2.3 :** Les décideurs politiques comprennent les obstacles et facilitent l'accès à l'enseignement sur place et à distance pour tous, indépendamment de la nationalité ou du statut migratoire.
- 2.4 :** Les décideurs politiques facilitent la cohésion sociale en veillant à ce que les enfants migrants ou déplacés soient inclus dans les systèmes éducatifs nationaux du pays d'accueil.
- 3.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont un accès égal à un enseignement supérieur abordable, de qualité et sûr, sur place ou à distance.
- 3.2 :** Les prestataires d'enseignement supérieur offrent des possibilités de mobilité aux étudiants par le biais d'initiatives telles que les diplômes conjoints, les programmes d'échange, les bourses d'études et les stages.
- 3.3 :** Les décideurs politiques élargissent les options disponibles pour la mobilité académique (y compris les bourses d'études).
- 3.4 :** Les décideurs politiques facilitent la reconnaissance mutuelle des qualifications.
- 4.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont accès à un enseignement et une formation techniques et professionnels abordables et de qualité, sur place, à distance ou en milieu professionnel.
- 4.2 :** Les prestataires de services en matière d'enseignement et de formation permettent aux migrants ou aux personnes déplacées de participer à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels sur place, à distance ou en milieu professionnel.
- 4.3 :** Les décideurs politiques soutiennent la coordination entre les secteurs de l'éducation et de l'emploi pour améliorer l'inclusion économique et sociale des migrants et des personnes déplacées.

**Hypothèse**  
Il existe un engagement politique en faveur du changement et les migrants ne rencontrent pas d'obstacles pour s'impliquer.

**RÉSULTATS ATTENDUS**

**CHANGEMENT DANS LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES**

Ajoutez des entrées pour votre contexte.

- 1.1.1 :** Les familles migrantes ou déplacées connaissent leurs droits à une éducation préscolaire de qualité et se sentent habilités à les faire valoir.
- 1.2.1 :** Les prestataires d'éducation préscolaire disposent des outils et du savoir-faire nécessaires pour faciliter l'inclusion des enfants migrants ou déplacés.
- 1.2.2 :** Les prestataires d'éducation préscolaire comprennent les différents besoins et obstacles des enfants migrants ou déplacés en matière d'égalité d'accès à l'éducation préscolaire.
- 1.2.3 :** Les décideurs politiques mettent en œuvre des mécanismes de coordination entre les autorités nationales et locales et les prestataires d'éducation préscolaire afin de faciliter l'inclusion des enfants migrants ou déplacés.
- 1.3.1 :** Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des données nécessaires pour intégrer les enfants migrants ou déplacés dans les politiques et programmes liés à l'éducation préscolaire.
- 2.1.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés connaissent leurs droits à une éducation de qualité et se sentent habilités à les faire valoir.
- 2.1.2 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour accéder à l'enseignement primaire et secondaire.
- 2.2.1 :** Les prestataires d'enseignement primaire et secondaire comprennent les différents besoins et obstacles auxquels se heurtent les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté pour accéder à l'enseignement primaire et secondaire sur place ou en ligne.
- 2.2.2 :** Les prestataires de services éducatifs disposent des capacités et des outils nécessaires pour intégrer les enfants migrants ou déplacés aux activités d'éducation et d'intervention précoce, telles que les programmes de tutorat, le soutien scolaire, les cours de langues ou le soutien ciblé en classe.
- 2.2.3 :** Des mécanismes de coordination à plusieurs niveaux sont en place pour prévenir le travail volontaire ou forcé des mineurs et réduire le taux d'abandon.
- 2.3.1 :** Les décideurs politiques comprennent les obstacles à l'accès des enfants migrants ou déplacés à l'enseignement primaire et secondaire sur place et à distance, et ont la capacité de mettre en place des conditions favorables.
- 2.3.2 :** Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des données nécessaires pour intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans l'ensemble des politiques et programmes du secteur de l'éducation.
- 2.3.3 :** Les décideurs politiques ont élaboré ou mis en œuvre des politiques visant à concrétiser les engagements mondiaux pertinents en matière d'accès à l'éducation pour tous.
- 2.3.4 :** Les décideurs politiques consacrent des ressources ciblées aux écoles ayant une forte concentration d'enfants migrants ou déplacés pour des activités d'intégration afin de promouvoir le respect de la diversité et de l'inclusion, et de prévenir toutes les formes de discrimination, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance.
- 2.4.1 :** Les décideurs politiques et les prestataires de services éducatifs disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour inclure les migrants ou les personnes déplacées dans les systèmes éducatifs nationaux afin de favoriser l'inclusion sociale.
- 3.1.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les membres des communautés savent comment accéder à un enseignement supérieur de qualité.
- 3.2.1 :** Les prestataires d'enseignement supérieur sont en mesure d'offrir des possibilités de diplômes conjoints, de programmes d'échange et de stages.
- 3.2.2 :** Les prestataires d'enseignement supérieur ont les connaissances nécessaires pour mettre en place des conditions favorables à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur sur place et à distance.
- 3.3.1 :** Les décideurs politiques disposent des outils et des capacités nécessaires pour mettre en œuvre des parcours ou des programmes de mobilité des étudiants.
- 3.3.2 :** Les décideurs politiques peuvent adapter les options et filières de migration légale de manière à optimiser les possibilités d'éducation.
- 3.3.3 :** Les décideurs politiques comprennent les obstacles qui conduisent au sous-emploi des migrants.
- 3.4.1 :** Les décideurs politiques sont en mesure d'élaborer des normes et des directives pour la reconnaissance mutuelle des qualifications étrangères et des compétences acquises de manière informelle dans différents secteurs, en collaboration avec les industries respectives.
- 3.4.2 :** Les décideurs politiques ont la capacité de conclure des accords bilatéraux, régionaux ou multilatéraux de reconnaissance mutuelle des compétences ou des qualifications.
- 3.4.3 :** Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des capacités nécessaires pour mettre en œuvre un système de reconnaissance des acquis et délivrer des certificats équivalents aux qualifications nationales.
- 4.1.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés savent comment accéder à un enseignement et une formation techniques et professionnels de qualité.
- 4.2.1 :** Les prestataires d'enseignement et de formation comprennent comment mettre en place des conditions favorables pour que les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté puissent accéder à l'EFTP et à un apprentissage de qualité sur place, à distance ou en milieu professionnel.
- 4.3.1 :** Les décideurs politiques mettent en œuvre des mécanismes de coordination pour faciliter l'adéquation des compétences des migrants ou des personnes déplacées dans les programmes de formation professionnelle.
- 4.3.2 :** Les décideurs politiques utilisent les évaluations des besoins du marché du travail et les systèmes d'information sur le marché du travail pour faire correspondre avec précision les qualifications de l'EFTP des migrants au marché du travail.
- 4.3.3 :** Les décideurs politiques comprennent les obstacles qui empêchent les migrants ou les personnes déplacées de bénéficier de l'égalité d'accès à l'EFTP et à un apprentissage de qualité sur place, à distance et en milieu professionnel.
- 4.3.4 :** Les décideurs politiques encouragent, par le biais du dialogue social, des réseaux interinstitutionnels et des programmes de collaboration pour des partenariats entre le secteur privé et les établissements d'enseignement afin de dégager des opportunités de développement des compétences bénéfiques aux migrants et aux personnes déplacées.

**Hypothèse**  
Les changements de compétences entraînent des changements de comportement.

**Activités**

Formation, développement d'outils, partenariats, assistance directe, mécanismes de coordination, dialogue politique, développement communautaire, etc.

# OUTIL 8 : BANQUE D'INDICATEURS

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Banque d'indicateurs fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés si possible sur les ODD) qui peuvent être intégrés ou adaptés aux interventions éducatives<sup>29</sup>.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil complète la *Théorie du changement* (Outil 7) et peut être utilisé pendant la phase de conception.



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique d'indicateurs (sur différents niveaux) de l'outil en fonction du sous-domaine d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention qui réponde aux besoins pertinents du pays ou de la région. Cet outil doit être utilisé conjointement avec la *Théorie du changement*. Les indicateurs liés aux objectifs spécifiques se trouvent ci-dessous. Pour les indicateurs relatifs aux résultats attendus, voir l'*Annexe VII : Banque d'indicateurs* (résultats attendus). Les indicateurs peuvent être sélectionnés ou adaptés en fonction des résultats formulés de l'intervention. Le cas échéant, les indicateurs pertinents doivent être répartis par sexe, genre, âge, statut migratoire et autres vulnérabilités<sup>30</sup>.

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
<b>Activités de développement de la petite enfance et éducation préscolaire</b>  <b>ODD : 1, 4 et 5</b> <b>Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 15 et 16</b>	<b>1.1</b> : Les enfants migrants ou déplacés ont accès à une éducation préscolaire de qualité en toute sécurité <sup>31</sup> .	<b>1.1.a</b> : Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui sont sur la voie du développement en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial (répartis par sexe, âge et statut migratoire) <sup>32</sup> .
	<b>1.2</b> : Les prestataires de services d'éducation préscolaire facilitent l'inclusion des enfants migrants ou déplacés dans leurs services <sup>33</sup> .	<b>1.2.a</b> : Taux de participation/pourcentage d'enfants en éducation préscolaire au sein d'institutions (un an avant l'âge officiel d'entrée dans l'enseignement primaire) (répartis par sexe, âge et statut migratoire) <sup>34</sup> .

29. Ces indicateurs ont été contextualisés dans les *Objectifs de développement durable*, dans le *Pacte mondial sur les migrations*, et dans l'*Annexe V de l'OIT : Guide pour rendre l'EFTP et le développement des compétences inclusifs pour tous* et dans les *Principaux engagements envers les enfants* de l'UNICEF, en accordant une attention particulière aux six Engagements sectoriels en matière d'éducation. Lorsqu'il y a un alignement direct avec l'indicateur ou la cible des ODD (c'est-à-dire que l'indicateur fourni est formulé textuellement comme l'indicateur ou la cible de l'ODD), il est référencé comme « contribuant directement à la cible/l'indicateur XXX de l'ODD existant ». Le lexique des objectifs spécifiques se trouve dans l'*Annexe V : Exemples de cibles pertinentes des ODD*.

30. Ceci fait référence à la cible 17.18 des ODD qui demande « la disponibilité de données de haute qualité, à jour et fiables, réparties par revenu, genre, âge, race, ethnie, statut migratoire, handicap, localisation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux ».

31. **Contribuant directement à la cible 4.2 des ODD** (en anglais) existante et contribuant en toute conformité aux Engagements sectoriels 2 et 3 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

32. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 4.2.2 existant** (en anglais).

33. Contribuant en toute conformité à **la cible 4.2 des ODD** (en anglais) et à l'Engagement sectoriel 2 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

34. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 4.2.2 existant** (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<b>1.3</b> : Les décideurs politiques facilitent l'inclusion des enfants migrants ou déplacés dans des politiques de développement de la petite enfance et d'éducation préscolaire de qualité, accessibles et sûres <sup>35</sup> .	<b>1.3.a</b> : Nombre de politiques de développement de la petite enfance et d'éducation préscolaire qui incluent les enfants migrants ou déplacés.
<b>Enseignement primaire et secondaire</b>  <b>ODD</b> : 4 et 5 <b>Pacte mondial sur les migrations</b> : 1, 2, 3, 15 et 16	<b>2.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont accès à un enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable, de qualité et sûr <sup>36</sup> .	<b>2.1.a</b> : Proportion d'enfants et de jeunes : a) dans les classes de CE1 et de CE2 ; b) à la fin de l'enseignement primaire ; et c) à la fin du collège, atteignant au moins un niveau minimum de compétence en i) lecture et ii) en mathématiques (répartis par sexe, âge et statut migratoire) <sup>37</sup> .  <b>2.1.b</b> : Taux d'abandon scolaire (réparti par âge, sexe et statut migratoire).  <b>2.1.c</b> : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de leur niveau d'accès à un enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité.  <b>2.1.d</b> : Pourcentage de migrants ou de personnes déplacées ne suivant pas d'enseignement (répartis par âge, sexe et statut migratoire) <sup>38</sup> .
	<b>2.2</b> : Les prestataires de services éducatifs tiennent compte des besoins des migrants, des personnes déplacées ou des communautés dans la planification des programmes d'études, des programmes extrascolaires, des services de soutien à l'apprentissage ou de l'apprentissage à distance.	<b>2.2.a</b> : Nombre de programmes de cours et de services d'aide à l'apprentissage qui tiennent compte des besoins des migrants, des personnes déplacées ou des communautés.  <b>2.2.b</b> : Nombre de programmes extrascolaires qui incluent les besoins des migrants, des personnes déplacées ou des communautés.  <b>2.2.c</b> : Nombre de programmes et de systèmes d'enseignement à distance qui incluent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.

35. Contribuant en toute conformité à la cible 4.2 des ODD (en anglais) et aux Engagements sectoriels 1 et 3 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

36. **Contribuant directement à la cible 4.1 des ODD** (en anglais) existante et contribuant en toute conformité aux Engagements sectoriels 2 et 3 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation

37. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 4.1.1 existant** (en anglais).

38. Conformément à l'indicateur ODD 8.6.1 existant (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p><b>2.3</b> : Les décideurs politiques comprennent les obstacles et facilitent l'accès à l'enseignement sur place et à distance pour tous, indépendamment de la nationalité ou du statut migratoire<sup>39</sup>.</p>	<p><b>2.3.a</b> : Proportion d'enfants et de jeunes : a) dans les classes de CE1 et de CE2 ; b) à la fin de l'enseignement primaire ; et c) à la fin du collège, atteignant au moins un niveau minimum de compétence en i) lecture et ii) en mathématiques (répartis par sexe, âge et statut migratoire)<sup>40</sup>.</p> <p><b>2.3.b</b> : Proportion d'écoles ayant accès à : a) l'électricité ; b) l'Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés ; e) l'eau potable de base ; f) des installations sanitaires de base non mixtes ; et g) des installations de base pour le lavage des mains (conformément aux définitions des indicateurs WASH)<sup>41</sup>.</p> <p><b>2.3.c</b> : Nombre de mécanismes en place pour atteindre et inscrire les enfants migrants ou déplacés.</p>
	<p><b>2.4</b> : Les décideurs politiques facilitent la cohésion sociale en veillant à ce que les enfants migrants ou déplacés soient inclus dans les systèmes éducatifs nationaux du pays d'accueil.</p>	<p><b>2.4.1</b> : Proportion d'enfants et de jeunes : a) dans les classes de CE1 et de CE2 ; b) et à la fin de l'enseignement primaire et du secondaire (répartis par sexe, âge et statut migratoire)<sup>42</sup>.</p>
<p><b>Enseignement supérieur</b></p>  <p><b>ODD 4 et 8</b> <b>Pacte mondial sur les migrations :</b> 1, 2, 3, 15, 16 et 18</p>	<p><b>3.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont un accès égal à un enseignement supérieur abordable, de qualité et sûr, sur place ou à distance<sup>43</sup>.</p>	<p><b>3.1.a</b> : Taux de participation des jeunes et des adultes à l'enseignement supérieur et à la formation au cours des 12 mois précédents (répartis par sexe, âge et statut migratoire)<sup>44</sup>.</p> <p><b>3.2.b</b> : Taux d'abandon scolaire (réparti par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p><b>3.2.c</b> : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de leur niveau d'accès à un apprentissage abordable et de qualité, sur place et à distance.</p>
	<p><b>3.2</b> : Les prestataires d'enseignement supérieur offrent des possibilités de mobilité aux étudiants par le biais d'initiatives telles que les diplômes conjoints, les programmes d'échange, les bourses d'études et les stages<sup>45</sup>.</p>	<p><b>3.2.a</b> : Nombre d'initiatives de mobilité des étudiants.</p> <p><b>3.2.b</b> : Volume des flux d'aide publique au développement pour les bourses d'études (répartis par secteur et par type d'études)<sup>46</sup>.</p>

39. Conformément à la cible 4.a des ODD et à l'Engagement sectoriel 1 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation (en anglais).

40. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 4.1.1 existant** (en anglais).

41. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 4.a.1 existant** (en anglais).

42. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 4.1.1 existant** (en anglais).

43. **Contribuant directement à la cible 4.3 des ODD existante** (en anglais) et contribuant en toute conformité aux Engagements sectoriels 2 et 3 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation (en anglais).

44. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 4.3.1 existant** (en anglais).

45. Contribuant en toute conformité à la cible 4.b des ODD existante (en anglais).

46. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 4.b.1 existant** (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p><b>3.3</b> : Les décideurs politiques élargissent les options disponibles pour la mobilité universitaire (y compris les bourses d'études)<sup>47</sup>.</p> <p><b>3.4</b> : Les décideurs politiques facilitent la reconnaissance mutuelle des qualifications<sup>49</sup>.</p>	<p><b>3.3.a</b> : Volume des flux d'aide publique au développement pour les bourses d'études par secteur et par type d'études<sup>48</sup>.</p> <p><b>3.3.b</b> : Nombre d'étudiants en échange reçus.</p> <p><b>3.4.a</b> : Nombre de systèmes/mécanismes en place pour la reconnaissance des qualifications.</p> <p><b>3.4.b</b> : Adhésion aux accords internationaux de reconnaissance mutuelle des qualifications.</p>
<p><b>Enseignement et formation techniques et professionnels</b></p> <p></p> <p><b>ODD 4 et 8</b> <b>Pacte mondial sur les migrations</b> : 1, 2, 3, 15, 16 et 18</p>	<p><b>4.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont accès à un enseignement et une formation techniques et professionnels abordables et de qualité, sur place, à distance ou en milieu professionnel<sup>50</sup>.</p> <p><b>4.2</b> : Les prestataires de services en matière d'enseignement et de formation permettent aux migrants ou aux personnes déplacées de participer à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels sur place, à distance ou en milieu professionnel<sup>52</sup>.</p> <p><b>4.3</b> : Les décideurs politiques soutiennent la coordination entre les secteurs de l'éducation et de l'emploi pour améliorer l'inclusion économique et sociale des migrants et des personnes déplacées<sup>53</sup>.</p>	<p><b>4.1.a</b> : Taux de participation des jeunes et des adultes à un enseignement technique et professionnel abordable et de qualité au cours des 12 mois précédents (répartis par sexe, âge et statut migratoire)<sup>51</sup>.</p> <p><b>4.1.b</b> : Part des districts (d'un pays ou d'une région) ayant des institutions d'EFTP accréditées/enregistrées.</p> <p><b>4.1.c</b> : Taux d'abandon scolaire (réparti par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p><b>4.1.d</b> : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de leur niveau d'accès à un enseignement technique et professionnel abordable et de qualité, sur place et à distance.</p> <p><b>4.2.a</b> : Nombre et type de cours/profils d'EFTP nouvellement introduits qui sont considérés comme visant spécifiquement la formation des migrants ou des personnes déplacées dans des domaines commerciaux offrant un potentiel d'emploi décent.</p> <p><b>4.2.b</b> : Part des migrants ou des personnes déplacées parmi les étudiants actuellement inscrits dans des programmes d'EFTP (répartis par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p><b>4.3.a</b> : Pourcentage des services d'éducation et d'emploi qui déclarent se coordonner entre eux autour de l'accès aux possibilités d'apprentissage et de formation des migrants ou des personnes déplacées.</p> <p><b>4.3.b</b> : Pourcentage des services d'éducation et d'emploi qui se sentent satisfaits du type et de la qualité des services qu'ils fournissent pour l'inclusion économique et sociale des migrants ou des personnes déplacées.</p>

47. Contribuant en toute conformité à la cible 4.b des ODD et à l'Engagement sectoriel 1 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation (en anglais).

48. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 4.b.1 existant** (en anglais).

49. Contribuant en toute conformité à l'Engagement sectoriel 1 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation (en anglais).

50. Contribuant en toute conformité aux cibles 4.3 et 8.6 des ODD.

51. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 4.3.1 existant** (en anglais).

52. Contribuant en toute conformité à la cible 8.6 des ODD (en anglais).

53. Contribuant en toute conformité à l'Engagement sectoriel 1 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation (en anglais).

# OUTIL 9 : LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle de la conception de projet est un outil de référence rapide permettant d'examiner les diverses composantes d'une intervention afin de s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception du projet, ainsi que d'identifier les lacunes éventuelles avant la finalisation de sa conception.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit idéalement être utilisé vers la fin de la phase de conception. Il peut être utilisé une fois que la conception des principales composantes d'une intervention est terminée, mais avant son approbation formelle et sa clôture.



## Comment utiliser cet outil<sup>54</sup> ?

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si la migration a été intégrée dans la conception du projet. Les questions sont classées en fonction des considérations qui pourraient être faites au cours des phases de programmation et de conception. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, voyez s'il est possible d'en tenir compte dans la mesure du possible. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. Les bénéficiaires sont-ils appelés « résidents », « ressortissants » ou « citoyens » ? Cela constituera-t-il un obstacle pour certains groupes de migrants ?			
2. Le statut migratoire (régulier, en situation irrégulière, PDI ou réfugié) affecte-t-il la mesure dans laquelle les migrants peuvent bénéficier de l'intervention ou y contribuer ?			
3. Les migrants, quel que soit leur genre ou leur âge, sont-ils susceptibles de se heurter à des obstacles juridiques ou autres (par exemple pratiques) les empêchant de bénéficier de l'intervention ?			
4. Les données seront-elles réparties par statut migratoire, genre et âge ? Les autorités ont-elles déjà procédé à une évaluation initiale ?			
5. Les migrants ont-ils été inclus en tant que bénéficiaires ou partenaires de mise en œuvre ?			
6. Les migrants, leurs familles ou les communautés touchées par la migration ont-ils été consultés et ont-ils contribué à la conception de l'intervention ?			
7. Les besoins des différentes catégories de migrants (migrants en situation de vulnérabilité, femmes, enfants, migrants en situation irrégulière ou personnes déplacées) ont-ils été pris en compte et les activités ont-elles été adaptées en conséquence ?			
8. L'intervention répond-elle aux diverses priorités locales et tient-elle compte du contexte migratoire particulier ?			

54. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
9. Les possibilités de canaliser plus efficacement les transferts de fonds ont-elles été envisagées ?			
10. Les effets de l'intervention sur les solutions durables pour les populations déplacées ont-ils été pris en compte ?			
11. L'intervention tient-elle compte des conflits ? Prend-elle en compte les principes de l'éducation sensible aux conflits de l'INEE ?			
12. L'impact de l'intervention sur la dynamique communautaire et la cohésion sociale au sens large a-t-il été pris en compte ?			
13. Les bénéficiaires de l'intervention au profit des communautés qui accueillent les migrants de retour ont-ils été envisagés ?			
14. Est-il possible que les parties prenantes des pays partenaires de l'intervention s'opposent à l'inclusion des migrants ? Comment ce risque peut-il être atténué ?			



Notez ce qui doit être abordé avant de finaliser la conception du projet pour garantir que la migration est effectivement intégrée.

# OUTIL 10 : LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour le suivi de projet fournit un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet. L'utilisation de cet outil peut aider à identifier les éventuelles lacunes de la mise en œuvre et déclencher une réflexion sur les ajustements potentiels à apporter aux activités du programme de travail, le tout en consultation avec les partenaires concernés.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé pendant la phase de mise en œuvre. Il peut faire partie d'un plan de suivi et d'évaluation et peut être utilisé dans le cadre d'un suivi continu ou périodique.



## Comment utiliser cet outil ? <sup>55</sup>

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si les domaines de l'intégration de la migration sont effectivement appliqués pendant la mise en œuvre. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, cherchez à savoir s'il est possible de modifier les activités du projet. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. La migration est-elle prise en compte dans la mise en œuvre de cette intervention (directement ou indirectement) ?			
2. Les migrants sont-ils atteints et impliqués dans l'intervention (en particulier les migrants en situation de vulnérabilité, les femmes, les enfants, les migrants en situation irrégulière, les personnes déplacées) ?			
3. Les migrants bénéficient-ils de cette intervention (y compris les groupes de migrants en situation de vulnérabilité mentionnés ci-dessus) ?			
4. Les communautés touchées par la migration, telles que les familles restées au pays ou les communautés d'accueil, bénéficient-elles de cette intervention ?			
5. Les indicateurs du projet répartissent-ils les informations en fonction du statut migratoire pour s'assurer que les migrants sont atteints (le cas échéant) ?			
6. L'évolution de la dynamique de la mobilité a-t-elle eu un impact sur la mise en œuvre des activités du projet ?			
7. Y a-t-il des défis et des opportunités émergents en raison de l'évolution de la situation migratoire ?			
8. Certaines activités doivent-elles être adaptées en raison de défis imprévus ou de développements récents liés à la migration ?			

55, Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
9. Existe-t-il des bonnes pratiques et des enseignements tirés d'interventions similaires ayant intégré la migration sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre de l'intervention ?			
10. Y a-t-il des opportunités émergentes pour que l'intervention contribue, directement ou indirectement, à des solutions durables pour les personnes déplacées ?			

 Notez le degré d'intégration de la migration dans la mise en œuvre de l'intervention et les domaines potentiels d'amélioration.

# OUTIL 11 : LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS<sup>56</sup>

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour l'évaluation des projets est un outil de référence rapide permettant d'examiner dans quelle mesure la migration a été intégrée dans la conception et la mise en œuvre d'un projet. L'utilisation de l'outil permet d'évaluer dans quelle mesure la migration a été intégrée dans une intervention et si cela a contribué à la réalisation des résultats du projet.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé vers la fin d'une intervention ou après son achèvement (dans le cadre d'une évaluation préalable), pendant la phase de clôture du cycle d'intervention. Comme pour la [Liste de contrôle pour le suivi du projet](#) (Outil 10), cet outil pourrait faire partie du plan de suivi et d'évaluation d'une intervention.



## Comment utiliser cet outil<sup>57</sup> ?

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour voir dans quelle mesure la migration a été intégrée lors de la mise en œuvre d'une intervention. Les questions sont structurées autour des critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour évaluer l'aide au développement. Les réponses générées par cet outil peuvent contribuer à l'évaluation du projet ou aux interventions futures.

Questions	Oui	Non	N/A	
<b>Pertinence</b>	1. L'intervention a-t-elle pris en compte les besoins ou les contraintes des migrants (en particulier ceux des migrants en situation de vulnérabilité, des femmes, des enfants, des migrants en situation irrégulière et des personnes déplacées) ?			
	2. Les migrants ont-ils été consultés pour l'évaluation de l'intervention ?			
	3. Les résultats du projet étaient-ils alignés sur les aspects des politiques et des objectifs de développement (bilatéraux ou multilatéraux) liés à la migration ? Par exemple, les cibles des ODD et les objectifs du Pacte mondial sur les migrations ou du Pacte mondial sur les réfugiés.			
	4. La migration a-t-elle été prise en compte dans la conception du programme ?			
	5. Les migrants de différents groupes d'âge, genres et catégories ont-ils été suffisamment pris en compte lors de l'évaluation de l'intervention ?			

56. L'évaluation est définie par rapport aux [Critères pour l'évaluation de l'aide au développement du CAD du Comité d'aide au développement \(CAD\) de l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#) : pertinence, cohérence, efficacité, impact, durabilité (en anglais).

57. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A	
<b>Cohérence</b>	1. L'intervention était-elle compatible avec les normes et standards internationaux pertinents ainsi qu'avec les plans de développement nationaux et autres politiques et cadres pertinents ?			
	2. L'intervention contribue-t-elle à la réalisation des objectifs de l'action climatique mondiale ?			
	3. L'intervention est-elle alignée sur les politiques sectorielles pertinentes, par exemple le développement urbain ou l'emploi ?			
...	4. Cette intervention a-t-elle été réalisée conjointement avec les groupes de coordination concernés, y compris les groupes du secteur de l'éducation ?			
	5. Des efforts ont-ils été faits pour s'assurer que l'intervention ne faisait pas double emploi avec des efforts similaires ?			
<b>Efficacité</b>	1. Les besoins, les problèmes et les défis des différents types de migrants ont-ils été traités efficacement ?			
	2. L'intervention a-t-elle contribué à une approche de la gestion de la migration, qui soit globale et sensible à la protection ?			
	3. Comment la migration, y compris le déplacement, a-t-elle influencé la réalisation des résultats ?			
<b>Efficience</b>	1. Comment l'inclusion des migrants dans la conception du projet a-t-elle eu un impact sur la rentabilité de l'intervention ?			
	2. Les résultats ont-ils été répartis et reçus de manière équitable s'agissant des migrants et des communautés ?			
<b>Impact</b>	1. L'intervention a-t-elle contribué à la jouissance des droits fondamentaux par les migrants de genres et de groupes d'âge différents ?			
	2. L'intervention a-t-elle contribué à une inclusion plus équitable des migrants de différents genres et groupes d'âge dans le secteur de l'éducation ?			
	3. L'intervention a-t-elle contribué à une meilleure acceptation sociale des migrants de genres et de groupes d'âge différents ?			
<b>Durabilité</b>	1. Les bénéficiaires migrants et non migrants de genres et de groupes d'âge différents ont-ils pu s'approprier les résultats du projet ?			
	2. La durabilité de l'intervention a-t-elle été renforcée par l'intégration de la migration dans la conception du projet ?			
	3. L'intervention a-t-elle contribué à renforcer les capacités d'intégration de la migration dans le secteur de l'éducation ?			
	4. L'intervention continuera-t-elle à être mise en œuvre sous une forme ou une autre au-delà de la date de fin du projet ?			



Notez le degré d'intégration de la migration dans l'intervention et les leçons tirées à appliquer aux interventions futures.



# ANNEXES

# ANNEXE I : PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX

Cette Annexe reflète les principaux cadres et engagements internationaux qui guident les approches des pays d'origine, de transit ou de destination en matière de gouvernance de la migration et de l'éducation. Les engagements individuels devront être examinés en fonction de leur adoption, ratification, réserves, etc..

- La [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) de 1948 stipule que toute personne a droit à l'éducation, que l'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit, et que l'enseignement supérieur doit être accessible à tous de façon égale sur le principe du mérite. Garantir l'accès des migrants à l'éducation est essentiel pour réaliser l'aspect universel de l'engagement. La Déclaration stipule également que l'éducation doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre les nations, les groupes raciaux ou religieux, ce qui est particulièrement pertinent pour les populations migrantes qui sont confrontées à des niveaux de discrimination disproportionnés.
- La [Convention sur les travailleurs migrants \(n° 97\)](#) de 1949 appelle à la non-discrimination des travailleurs migrants en matière d'apprentissage et de formation.
- La [Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967](#) définissent le terme « réfugié » et décrivent les droits des réfugiés ainsi que les obligations juridiques des États de les protéger. Le principe fondamental est le non-refoulement qui affirme qu'un réfugié ne doit pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté sont gravement menacées. Ceci est désormais considéré comme une règle du droit international coutumier.
- La [Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement](#) de 1960, premier instrument juridiquement contraignant définissant des normes de base en matière d'éducation, souligne l'obligation de rendre l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, l'enseignement secondaire généralement disponible et accessible à tous, et l'enseignement supérieur également accessible à tous, y compris aux migrants.
- Le [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#) de 1966 consacre en outre le droit de toute personne à l'éducation gratuite, et s'articule autour du rôle de l'éducation qui permet à tous de participer effectivement à la vie de la société et de favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié. Ceci est particulièrement pertinent pour les migrants dont le bien-être et la contribution au développement durable sont favorisés par leur accès à l'éducation.
- La [Convention sur les travailleurs migrants \(dispositions complémentaires\) \(n° 143\)](#) de 1975 réaffirme l'égalité de traitement des travailleurs migrants en matière de reconversion professionnelle et stipule que les membres peuvent réglementer la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises en dehors de leur territoire, y compris les certificats et les diplômes.
- La [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) de 1979 stipule que toute personne, quel que soit son sexe ou son genre, a des droits égaux dans le domaine de l'éducation, y compris l'égalité d'accès et des chances dans l'enseignement préscolaire, général, technique, professionnel et supérieur, ainsi que dans tous les types de formations professionnelles. Cela s'applique aux femmes et aux filles migrantes, de même qu'aux femmes non migrantes.
- La [Convention relative aux droits de l'enfant](#) de 1989 énonce l'obligation de respecter, de protéger et de réaliser le droit de chaque enfant à l'éducation, l'enseignement primaire étant obligatoire et gratuit pour tous, et l'enseignement secondaire étant disponible et accessible à chaque enfant, avec une aide financière en cas de besoin. Elle stipule également que les enfants des minorités (ou autochtones) ont le droit de jouir de leur propre culture, de s'exprimer et de pratiquer leur propre religion ou d'utiliser leur propre langue, ce qui est particulièrement pertinent au regard des défis auxquels les enfants migrants sont confrontés pour accéder à une éducation adaptée à leurs besoins.
- La [Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille](#) de 1990 stipule que tout enfant d'un travailleur migrant doit avoir le droit fondamental d'accéder à l'éducation sur la base de l'égalité avec les nationaux, cet accès ne devant pas être refusé en raison de la situation irrégulière des parents migrants. Elle demande en outre l'égalité de traitement entre les familles de

travailleurs migrants et les ressortissants nationaux en ce qui concerne l'accès aux établissements et services d'enseignement et de formation, tout en notant la possibilité pour les États de prévoir des programmes spéciaux d'enseignement dans la langue maternelle des enfants de travailleurs migrants.

- Les [Principes directeurs relatifs au déplacement interne de 1998](#) sont 30 normes qui décrivent les protections offertes aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Ils détaillent les droits et les garanties relatifs à la protection des personnes déplacées, du déplacement forcé à la protection et à l'assistance pendant le déplacement jusqu'à l'obtention de solutions durables.
  - La [Recommandation sur la mise en valeur des ressources humaines \(n° 195\)](#) de 2004 promeut l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie pour tous, en mentionnant spécifiquement les migrants. Elle stipule également que « *des dispositions spéciales doivent être prises pour assurer la reconnaissance et la certification des compétences et des qualifications des travailleurs migrants.* »
  - L'[Observation générale n° 6 du CIDE](#) sur le traitement des enfants non accompagnés et séparés en dehors de leur pays d'origine indique que les UASC doivent avoir un accès complet à l'éducation, conformément aux articles 28, 29 (1) (c), 30 et 32 du CIDE. Plus précisément, elle prévoit que : « *Les États doivent veiller à ce que l'accès à l'éducation soit maintenu pendant toutes les phases du cycle de déplacement. Tout enfant non accompagné ou séparé, quel que soit son statut, doit avoir pleinement accès à l'éducation dans le pays où il est entré, conformément aux articles 28, 29 (1) (c), 30 et 32 de la Convention et aux principes généraux développés par le Comité {des droits de l'enfant}. Cet accès doit être accordé sans discrimination et, en particulier, les filles séparées et non accompagnées doivent avoir un accès égal à l'éducation formelle et informelle, y compris à la formation professionnelle à tous les niveaux.* »
  - La [Résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur le droit à l'éducation en situation d'urgence \(2010\)](#) a été approuvée à l'unanimité par les États membres, et souligne le fait que l'éducation est une partie essentielle et intégrante de toute stratégie de réponse humanitaire durable après une crise.
  - Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) est un plan d'action en faveur des personnes, de la planète et de la prospérité, qui fournit un cadre général pour aborder la relation
- complexe et dynamique entre la migration et le développement. Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD), comme le montre l'ODD 4. Ces éléments sont aussi pertinents pour la réalisation d'autres cibles des ODD.
- La [Déclaration d'Incheon de 2015 et son Cadre d'action « Éducation 2030 »](#) pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4, adopté lors du Forum mondial sur l'éducation de 2015, souligne l'importance pour les systèmes éducatifs de prendre en compte les migrations et l'urbanisation, tout en appelant à la mise en place de programmes conjoints entre universités pour éviter la fuite des cerveaux et motiver les étudiants internationaux à rentrer chez eux. La Déclaration appelle aussi à mettre en place des systèmes éducatifs qui répondent aux besoins de tous, y compris des personnes déplacées et des réfugiés, dans les contextes de crise.
  - Le [Cadre de soins pour le développement de l'enfant \(NCF\)](#) est une feuille de route visant à promouvoir le développement global des enfants de la grossesse à l'âge de 3 ans. Il élargit le champ d'action traditionnel du secteur de l'éducation des enfants plus âgés et des enfants d'âge préscolaire aux enfants de moins de 3 ans. Le NCF renforce le fait que l'éducation commence dès la naissance, place l'engagement familial au cœur des programmes d'éducation de la petite enfance, intègre les enfants qui ont des besoins supplémentaires et s'adresse aux plus vulnérables, tout en investissant dans l'éducation des adolescents et des adultes pour les préparer à leur future prise en charge.
  - La [Convention sur la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel relatif à la prévention de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants \(Protocole TIP\)](#) énoncent des mesures pour la protection des victimes de la traite des êtres humains (VDT). Plus particulièrement, l'article 6 mentionne l'importance pour les États de prendre en compte les besoins des VDT, y compris en matière d'éducation.
  - Le [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#) est le premier accord négocié au niveau intergouvernemental, élaboré sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, et qui couvre tous les aspects de la migration internationale de manière globale et exhaustive. Le Pacte mondial sur les migrations aborde un large éventail de problèmes auxquels les migrants sont

- souvent confrontés pour accéder à l'éducation et à la formation professionnelle et pour faciliter la reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications.
- Le [Pacte mondial sur les réfugiés](#) est un cadre pour un partage des responsabilités plus prévisible et équitable dont le but est d'améliorer les réponses aux situations des réfugiés afin que les communautés d'accueil reçoivent le soutien dont elles ont besoin et que les réfugiés puissent mener une vie productive. En ce qui concerne l'éducation, le Pacte mondial sur les réfugiés appelle à l'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux<sup>58</sup>.
  - La [Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications](#) relatives à l'enseignement supérieur a été adoptée lors de la 40e session de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2019, en tant que premier traité de l'Organisation des Nations Unies sur l'enseignement supérieur de portée mondiale. Cette convention établit des principes universels pour la reconnaissance des études, des titres d'accès et des qualifications, afin d'améliorer l'accès aux établissements d'enseignement supérieur et la mobilité entre ces derniers dans le monde entier. Il existe également des [conventions régionales](#) sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur.

### Objectif du Pacte mondial sur les migrations : Migration et éducation

- Les principes directeurs du Pacte mondial sur les migrations prévoient des approches « sensibles au genre », « centrées sur l'enfant » et « axées sur l'ensemble de la société ». L'application de ces principes peut renforcer les interventions dans le secteur de l'éducation ;
- S'engage à remédier au manque d'accès à l'éducation, qui constitue un facteur défavorable à la migration, et à promouvoir l'investissement dans l'esprit d'entreprise, l'éducation, la formation professionnelle et les programmes et partenariats de développement des compétences dans les pays d'origine, conformément aux besoins du marché du travail, afin de lutter contre ce facteur (couvrant l'Objectif 2) ;
- S'engage à optimiser les possibilités d'éducation pour les migrants en améliorant la disponibilité et la flexibilité des filières de migration régulière (couvrant l'Objectif 5) ;
- S'engage à fournir un accès aux services de base pour les enfants, les jeunes et les adultes migrants, tels que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, en facilitant un accès non discriminatoire au développement de la petite enfance, à la scolarisation formelle, aux programmes d'éducation informelle pour les enfants pour lesquels le système formel est inaccessible, à la formation sur le terrain et à la formation professionnelle, à l'enseignement technique et à la formation linguistique (couvrant l'Objectif 15) ;
- S'engage à donner aux migrants et aux sociétés les moyens de réaliser la pleine inclusion et la cohésion sociale, ce qui inclut la pleine inclusion des migrants dans les systèmes éducatifs (couvrant l'Objectif 16) ;
- S'engage à promouvoir des réseaux et des programmes de collaboration entre le secteur privé et les établissements d'enseignement afin de dégager des opportunités de développement des compétences bénéfiques aux migrants et aux communautés (couvrant l'Objectif 18).

58. Les paragraphes particulièrement pertinents ici sont les paragraphes 68 et 69.

# ANNEXE II : COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR

*Cette Annexe présente les principaux engagements de l'Union européenne en matière de coopération au développement qui guident l'approche de l'Union européenne en matière d'amélioration de la qualité de l'éducation dans les pays partenaires.*

La Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne (DG INTPA) considère l'éducation comme faisant partie du secteur du développement humain, ET met l'accent sur trois aspects : l'accès à l'éducation, la qualité de l'éducation et l'équité dans l'éducation.

Dans le [Document de travail des services de la Commission européenne sur une éducation plus abondante et de meilleure qualité dans les pays en développement](#) de 2010 (en anglais), la Commission européenne souligne qu'une éducation de base inclusive et de qualité est importante pour la poursuite de l'apprentissage et le développement des compétences. L'apprentissage tout au long de la vie, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, ainsi que l'enseignement supérieur font partie de cette approche essentielle à la réduction de la pauvreté, à la prospérité et à la croissance. Le genre est également une question transversale qu'il est crucial d'inclure dans ce travail.

Le [Consensus européen pour le développement](#) de 2017 (en anglais) indique que l'Union européenne favorisera l'accès universel à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, y compris en situation d'urgence. Le Consensus articule les relations entre une éducation de qualité et l'employabilité des jeunes, l'engagement sociétal, la productivité, l'égalité des sexes et le bien-être collectif. Le Consensus souligne également le lien entre les besoins en matière d'éducation et la vulnérabilité des jeunes à la criminalité et à la radicalisation, et reconnaît que les migrants peuvent se voir refuser leur jouissance des droits de l'homme, notamment l'accès à l'éducation, ce qui peut accroître leur risque d'être victimes du travail forcé et de la traite des êtres humains.

Les [Conclusions du Conseil européen sur l'éducation en situation d'urgence et de crises prolongées](#) de 2018, s'appuyant sur les [Communication](#) de la Commission, soulignent la préoccupation du Conseil concernant les enfants touchés par les situations d'urgence et les crises prolongées qui n'ont pas accès à une éducation de qualité. Les conclusions réaffirment l'engagement du Conseil à garantir l'accès à un apprentissage inclusif tout au long de la vie et à une éducation et une formation équitables, de qualité et en toute sécurité à tous les niveaux en situation d'urgence et de crise.

Le [Document de politique thématique sur l'éducation en situation d'urgence dans le cadre de l'aide humanitaire et des opérations financées par l'Union européenne de 2019](#) (n°10) (en anglais) définit les objectifs, les principes et la portée de l'aide humanitaire de la Commission européenne dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence. Il comprend des considérations de programmation pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des actions connexes financées par l'Union européenne.

Pour toute action extérieure, les délégations de l'Union européenne sont tenues de procéder à une analyse systématique de la dimension de genre, comme indiqué dans le [Plan d'action 2021 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes](#) (GAP) (2021–2025).

# ANNEXE III : AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS

Cette Annexe comprend des outils et des directives spécifiques au secteur qui complètent les approches reflétées dans cette Boîte à outils. Ces documents peuvent être consultés pour obtenir des conseils plus détaillés et plus complets sur des éléments spécifiques de l'intégration de la migration dans les interventions de coopération au développement.

Titre	Organisation	Description
<i>Kit sur l'éducation tenant compte des questions de conflit</i>	INEE	Soutient l'intégration de la prise en compte des conflits dans les politiques et programmes d'éducation. Le kit sur l'éducation tenant compte des questions de conflit comprend une note d'orientation, un outil de réflexion et les principes directeurs de l'INEE.
<i>Directive méthodologique pour l'analyse sectorielle en éducation</i> (Volumes 1–3)	UNICEF, UNESCO, Banque mondiale, GPE	Propose des méthodes et des exemples pour réaliser une analyse complète du secteur de l'éducation dans les pays en développement.
<i>L'éducation en situation d'urgence</i>	HCR	Fournit des conseils sur les principes et les étapes pratiques à suivre pour assurer l'éducation en situation d'urgence.
<i>Solutions éducatives pour les enfants migrants et déplacés et leurs communautés d'accueil</i> (en anglais)	UNICEF	Traite du large nombre d'enfants migrants et déplacés qui ne sont pas scolarisés, et de la manière dont l'accès à une éducation inclusive de qualité apporte des avantages économiques, sociaux et sanitaires majeurs aux pays et communautés d'origine et de destination.
<i>Éducation et migration : une évaluation des types et des gammes de projets d'enseignement et de formation professionnels de l'OIM</i> (en anglais)	OIM	Présente les résultats de l'évaluation de la gamme et des types de programmes d'enseignement et de formation professionnels de l'OIM disponibles en décembre 2017 afin de comprendre comment ces programmes contribuent aux résultats en matière d'enseignement et de formation professionnels, notamment dans le contexte spécifique de l'ODD 4 (éducation de qualité) du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
<i>L'éducation et le développement des compétences dans le contexte de la migration forcée</i> (en anglais)	G20 (développé par GIZ)	Invite les dirigeants du G20 à se pencher sur l'éducation et le développement des compétences des enfants et des jeunes réfugiés dans les pays d'accueil. Les recommandations portent notamment sur la promotion de l'actualisation et de la réactivité des systèmes éducatifs nationaux face aux défis de la migration, sur la facilitation de l'inclusion des enfants et des jeunes réfugiés dans les systèmes éducatifs et sur le renforcement de la coopération internationale en matière d'accréditation de l'éducation des réfugiés.
<i>Éducation déracinée : pour chaque enfant migrant, réfugié et déplacé</i> (en anglais)	UNICEF	Fournit des données et des informations essentielles sur les défis éducatifs auxquels sont confrontés près de 50 millions d'enfants déracinés dans le monde.
<i>Accès équitable à une éducation de qualité pour les enfants déplacés internes : défis et recommandations</i> (en anglais)	UNICEF et IDMC	Souligne les obstacles auxquels sont confrontés les enfants déplacés internes pour accéder à l'éducation.

Titre	Organisation	Description
<i>Rapport GEM 2019 sur la migration, le déplacement et l'éducation : jeter des ponts au lieu d'ériger des murs</i>	UNESCO	Offre des preuves des implications des différents types de migration et de déplacement sur les systèmes éducatifs et inversement.
<i>Guide pour l'élaboration de plans sectoriels d'éducation favorisant l'égalité des sexes</i>	GPE, UNGEI et UNICEF	Aide les gouvernements à mettre en œuvre des politiques, des plans et des environnements d'apprentissage tenant compte du genre dans le but d'intégrer les considérations de genre dans le système éducatif.
<i>Un guide pour assurer l'inclusion et l'équité dans l'éducation</i>	UNESCO	Aide les gouvernements à évaluer l'équité et l'inclusion dans les politiques existantes, à décider des actions à entreprendre pour améliorer les politiques et à suivre les progrès. Un cadre d'évaluation est proposé pour soutenir les exercices d'examen.
<i>Guide pour rendre l'EFTP et le développement des compétences inclusifs pour tous</i>	OIT	Présente une liste de contrôle d'autoévaluation qui aide à déterminer une compréhension initiale des facteurs contribuant à l'exclusion.
<i>Directives pour la préparation des plans du secteur de l'éducation</i>	GPE	Fournit les principes et caractéristiques clés qu'un plan crédible pour le secteur de l'éducation doit contenir. Il est destiné à soutenir les pays en développement dans leur processus d'élaboration de leur plan sectoriel.
<i>Comment faciliter la validation des compétences des travailleurs migrants : guide des prestataires de services de l'emploi</i> (en anglais)	OIT	S'appuie sur des bonnes pratiques et des initiatives intéressantes du monde entier pour montrer comment les prestataires de services de l'emploi peuvent mieux utiliser les systèmes de reconnaissance des acquis dans leur pays au profit des travailleurs migrants et des réfugiés. Il fournit des informations concrètes, des exemples, des listes de contrôle et d'autres outils pour aider les prestataires de services à mieux comprendre, sensibiliser et faciliter l'utilisation des systèmes de reconnaissance des acquis lorsqu'ils existent.
<i>L'impact des déplacements climatiques sur le droit à l'éducation</i> (en anglais)	UNESCO	Décrit les impacts attendus des déplacements climatiques internes, des relocalisations planifiées, des populations piégées et de la multiplication des vulnérabilités sur l'éducation.
<i>Inclusion des réfugiés dans l'EFTP : outil d'autoévaluation</i> (en anglais)	British Council	Offre un instrument pratique et simple pour effectuer une analyse systématique de l'approche d'un pays en matière d'inclusion des réfugiés dans l'EFTP.
<i>Interactions entre politiques publiques, migrations et développement</i>	OCDE	Explore les liens entre la migration, le développement et les politiques sectorielles en se basant sur les données de dix pays partenaires. Le document comprend une section consacrée à la migration et à l'éducation, intitulée « Renforcer le développement induit par les migrations en facilitant l'investissement dans l'éducation ».

Titre	Organisation	Description
<i>Missing Out: Refugee Education in Crisis</i>	HCR	Explore les aspirations éducatives des jeunes réfugiés et présente des données sur les inscriptions et les chiffres de la population de réfugiés.
<i>La validation des acquis de l'expérience (VAE) : kit de formation</i>	OIT	Décrit les principaux éléments constitutifs d'un système de reconnaissance des acquis efficace et inclusif, et offre une multitude d'études de cas et d'exemples sur la manière dont différents pays ont abordé cette entreprise.
<i>Un guide pratique de la reconnaissance : mise en œuvre de la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur</i>	UNESCO	Fournit une approche étape par étape de la reconnaissance des qualifications étrangères à la fois pour les personnes en charge de l'évaluation des diplômes et pour les personnes qui cherchent à faire reconnaître leurs qualifications obtenues à l'étranger.
<i>Note d'orientation : les programmes d'éducation sensibles aux risques pour la résilience</i> (en anglais)	UNICEF	Fournit un prisme d'observation utile pour examiner les dispositions de gestion des risques du système éducatif, en donnant des informations détaillées sur l'analyse des risques de l'éducation, la conception et l'adaptation des programmes, et le suivi des risques et des programmes.
<i>Aide au travail thématique de la DDC : enseignement</i> (en anglais)	DDC	Fournit le contexte et les questions d'orientation afin de ne laisser personne pour compte (LNOB) dans le secteur de l'éducation.
<i>Note d'orientation : les compétences au service de la migration et de l'emploi</i>	OIT	Examine dans quelle mesure les systèmes généraux d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) et de développement des compétences peuvent contribuer à améliorer la situation des travailleurs migrants sur le marché du travail.
<i>Renforcer l'éducation de la petite enfance dans les processus de planification du secteur de l'éducation</i>	UNICEF	Soutient l'inclusion et le renforcement de l'éducation de la petite enfance (EPE) dans le contexte des processus de planification du secteur de l'éducation (PSE).
<i>Enseigner sur la thématique des réfugiés</i>	HCR	Fournit une Boîte à outils et des ressources pédagogiques pour aider les enseignants à relever les défis liés aux déplacements forcés.
<i>Notes d'information sur l'éducation du HCR</i> (en anglais)	HCR	Offre des notes d'information sur certaines questions d'éducation concernant les réfugiés.

# ANNEXE IV : PRINCIPES DIRECTEURS

Cette Annexe présente les principes directeurs à prendre en compte lors de l'utilisation de la Boîte à outils. L'adhésion à ces principes interdépendants peut contribuer à faire en sorte que l'intervention ne laisse personne pour compte et contribue à des résultats plus larges en matière de développement durable<sup>59</sup>. Ces principes devraient également permettre de s'assurer que les interventions tiennent compte des communautés autochtones et des personnes de tous genres, âges et capacités.

## APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS

L'adoption d'une approche basée sur les droits lors de l'utilisation de cette Boîte à outils implique de prendre en compte les principes des droits à toutes les phases du cycle d'intervention et avec l'ensemble des outils. Il s'agit notamment de veiller à ce que les interventions soient conformes aux cadres et aux normes internationaux en matière de droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux droits des migrants.

## NE PAS NUIRE

Le principe « ne pas nuire » souligne l'importance de veiller à ce que les besoins de protection des migrants (en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité) soient pris en compte. Il faut également reconnaître le risque de préjudice à chaque étape d'une intervention et veiller à ce qu'il soit pris en compte dès le départ.

## NON-DISCRIMINATION

Le principe de non-discrimination est fondamental pour les droits de l'homme et s'applique à toutes les interventions liées à la migration. Les migrants sont particulièrement vulnérables à la discrimination et, par conséquent, il convient de veiller tout particulièrement à ce que les interventions soient inclusives et non discriminatoires, indépendamment du statut migratoire, du sexe, de l'âge, du genre, de la sexualité, de la religion, de la race ou de tout autre facteur.

## CENTRÉ SUR LES PERSONNES

Les interventions qui intègrent la migration ont une dimension humaine qui inclut les migrants, les communautés d'origine, de transit, de destination ou de retour. La cohésion sociale est renforcée ou consolidée par le fait de cibler les membres de la communauté de manière égale, tout en tenant compte de leurs besoins respectifs. Par conséquent, les besoins et les expériences des « personnes » doivent être au centre de toute intervention.

## APPROCHES SENSIBLES AU GENRE ET CENTRÉES SUR L'ENFANT

Le genre est un élément central de l'expérience migratoire d'un individu. Les rôles, les attentes et la dynamique du pouvoir associés au fait d'être un homme, une femme, un garçon ou une fille, exposent les individus à différents types de vulnérabilités et de risques. Par conséquent, le genre doit être pris en considération à toutes les phases d'une intervention. En outre, toute intervention impliquant des enfants doit suivre une approche fondée sur les droits de l'enfant, en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de l'intervention.

## APPROCHE GLOBALE DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

Le rôle et la responsabilité des gouvernements sont essentiels pour répondre aux réalités multidimensionnelles de la migration. Cela nécessite généralement un engagement horizontal et vertical, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement. De même, les gouvernements ne peuvent pas répondre seuls aux réalités migratoires. L'engagement avec une série d'acteurs à travers la société, y compris (mais pas seulement) les migrants, la diaspora, les organisations de la société civile, les universités, le secteur privé, entre autres, contribue à assurer une réponse globale.

59. Ces principes directeurs s'inspirent largement des valeurs universelles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Principes directeurs du Pacte mondial sur les migrations. Pour plus d'informations, consultez l'Annexe I : Principaux cadres et engagements mondiaux.

# ANNEXE V : SOURCES DE DONNÉES

Cette Annexe complète l'Analyse de la situation (Outil 2) et comprend des sources de données sectorielles. Vous pouvez les consulter pour répondre aux questions de cet outil.

## Sources de données clés<sup>60</sup>

Le [Référentiel national et régional des profils migratoires](#) (en anglais) présente des profils de migration (à la fois un rapport et un outil de renforcement des capacités, qui sont propriété des pays et préparés en consultation avec un large éventail de parties prenantes) du monde entier.

Le [Portail sur les données migratoires](#) fournit des statistiques migratoires complètes et à jour et des informations fiables sur les données migratoires à l'échelle mondiale, régionale et par pays. Les profils de migration ou les instantanés de gouvernance de la migration sont également accessibles.

La [Matrice de suivi des déplacements \(DTM\)](#) (en anglais) suit et surveille la mobilité des populations, en particulier les déplacements forcés. Cet outil peut être utile pour la planification de l'éducation basée sur des données démographiques en temps quasi réel.

La Division des statistiques des Nations Unies et le DAES des Nations Unies collectent, compilent et diffusent des statistiques démographiques et sociales officielles sur un certain nombre de sujets, dont la migration. Il s'agit notamment des [Stocks de migration internationale](#) et de la [Base de données de l'Organisation des Nations Unies sur les migrations mondiales](#) (en anglais).

Les rapports annuels comme le [Rapport sur les migrations dans le monde de l'OIM](#), le [Rapport sur les tendances mondiales en matière de déplacement forcé du HCR](#) et le [Rapport mondial sur le déplacement interne de l'IDMC](#) sont également des sources de données et d'analyse fiables.

Les [Données sur la migration et les transferts de fonds](#) de la Banque mondiale (en anglais) et les [Notes d'information sur la migration et le développement du KNOMAD](#) (en anglais) fournissent des mises à jour sur les tendances mondiales en matière de migration et de transferts de fonds.

La [Base de données sur les immigrants dans les pays membres et non-membres de l'OCDE \(DIOC\)](#) compile des données basées sur les recensements de la population des pays de l'OCDE et, en collaboration avec la Banque mondiale, a étendu la couverture aux pays non-membres de l'OCDE.

Les données et les chiffres sur la traite des êtres humains sont disponibles sur la [Plateforme de données mondiale sur la traite d'êtres humains](#) et dans le [Rapport mondial sur la traite des personnes de l'ONU](#) (en anglais).

L'[Approche systémique de la Banque mondiale pour de meilleurs résultats en matière d'éducation \(SABER\)](#) (en anglais) fournit des données comparables sur les politiques et les institutions des systèmes éducatifs du monde entier.

La [Base de données sur les inégalités mondiales en matière d'éducation \(WIDE\)](#) (en anglais) met en évidence la forte influence des circonstances qui jouent un rôle important dans la détermination des possibilités d'éducation.

L'[Enquête en grappe à indicateurs multiples de l'UNICEF \(MICS\)](#) (en anglais) fournit des données solides et comparables sur les femmes et les enfants du monde entier, y compris un [Indice de développement du jeune enfant \(IDJE\)](#).

L'[Analyse du secteur de l'éducation du Partenariat mondial pour l'éducation \(GPE\)](#) fournit des analyses au niveau des pays sur l'état du système éducatif.

60. Ces données sont non exhaustives et devraient refléter le contexte spécifique visé. Les différentes sources présentent des avantages et des limites. Étant donné la nature dynamique de la migration, il est préférable d'utiliser des ressources récentes, dans la mesure du possible. Si aucune donnée n'est disponible, ce domaine pourrait faire l'objet d'un suivi lors des discussions avec les parties prenantes dans le cadre de l'analyse des parties prenantes (voir ci-dessous) ou des processus de dialogue politique en cours avec le(s) gouvernement(s) partenaire(s).

# ANNEXE VI : EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD<sup>61</sup>

Cette Annexe complète la *Théorie du changement* (Outil 7) et la *Banque d'indicateurs* (Outil 8). Elle peut être utilisée pour identifier les points des objectifs spécifiques et des résultats attendus (dérivés de la Théorie du changement) qui s'alignent sur les cibles pertinentes des ODD.

Objectif	Cibles pertinentes
 <p><b>1</b> PAS DE PAUVRETÉ</p>	<p><b>1.1</b> : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar américain par jour).</p>
 <p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p><b>3.7</b> : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.</p>
 <p><b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p><b>4.b</b> : D'ici à 2020, développer considérablement le nombre de bourses disponibles à travers le monde dans les pays en voie de développement, notamment dans les pays les moins développés, les petits États insulaires en voie de développement et les pays africains, permettant de s'inscrire à des cursus de l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle et la technologie de l'information et de la communication, les programmes techniques, d'ingénierie et scientifiques dans les pays développés et d'autres pays en voie de développement.</p> <p><b>4.c</b> : D'ici à 2030, augmenter sensiblement l'offre d'enseignants qualifiés, notamment par le biais de la coopération internationale pour la formation des enseignants dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.</p> <p><b>4.1</b> : D'ici à 2030, garantir que l'ensemble des filles et des garçons suive une éducation secondaire complète, gratuite, équitable et de qualité avec à la clé des acquis d'apprentissage pertinents et efficaces.</p> <p><b>4.2</b> : D'ici à 2030, garantir que l'ensemble des filles et des garçons ait accès à un service de qualité en matière de développement de la petite enfance, de soin et d'enseignement préscolaire en préparation de l'école primaire.</p> <p><b>4.3</b> : D'ici à 2030, garantir l'égalité d'accès de toutes les femmes et de tous les hommes à un enseignement technique, professionnel et supérieur de qualité et abordable, y compris à l'université.</p> <p><b>4.4</b> : D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant de compétences pertinentes, y compris techniques et professionnelles, favorisant l'emploi, le travail décent et l'entrepreneuriat.</p> <p><b>4.5</b> : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.</p>

61. Il s'agit d'une liste non exhaustive. Vous trouverez plus d'informations sur les liens entre la migration et les ODD ici : <https://publications.iom.int/books/la-migration-et-le-programme-2030-un-guide-lusage-des-praticiens>.

<p>...</p>	<p><b>4.6</b> : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion importante d'adultes, femmes et hommes, sachent lire, écrire et compter.</p> <p><b>4.7</b> : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation au développement durable et aux modes de vie durables, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, à la citoyenneté mondiale et à l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.</p>
<p><b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p><b>5.3</b> : Éliminer toutes les pratiques néfastes, telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces et forcés et les mutilations génitales féminines.</p> <p><b>5.6</b> : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et dans les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.</p>
<p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p><b>8.6</b> : D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion des jeunes sans emploi, sans éducation ou sans formation.</p> <p><b>8.7</b> : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.</p>
<p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p><b>10.c</b> : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.</p> <p><b>10.1</b> : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.</p> <p><b>10.2</b> : D'ici à 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique pour tous, sans distinction d'âge, de sexe, de race, d'appartenance ethnique, d'origine, de religion ou de statut économique ou autre.</p> <p><b>10.3</b> : Garantir l'égalité des chances et réduire les inégalités de revenus, y compris par l'élimination des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires et la promotion d'une législation, de politiques et d'actions appropriées à ces fins.</p> <p><b>10.7</b> : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.</p>
<p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LOTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p><b>13.3</b> : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets, la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>
<p><b>16</b> PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> 	<p><b>16.2</b> : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.</p> <p><b>16.9</b> : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.</p>

# ANNEXE VII : BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)

Cette Annexe s'inscrit dans la continuité de la Banque d'indicateurs (Outil 8). Elle comprend des exemples d'indicateurs qui permettraient de mesurer les résultats attendus mis en évidence dans la Théorie du changement (Outil 7).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
<b>Activités de développement de la petite enfance et éducation préscolaire</b>  <b>ODD 1, 4 et 5</b> <b>Objectif du Pacte mondial sur les migrations 1, 2, 3, 15 et 16</b>	<b>1.1.1</b> : Les familles migrantes ou déplacées connaissent leurs droits à une éducation préscolaire de qualité et se sentent habilitées à les faire valoir <sup>62</sup> .	<b>1.1.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les services d'éducation préscolaire accessibles, leurs droits d'accès et la manière de les réclamer.  <b>1.1.1.b</b> : Nombre de familles migrantes ou déplacées ayant accès aux informations ci-dessus et en faisant usage.
	<b>1.2.1</b> : Les prestataires d'éducation préscolaire disposent des outils et du savoir-faire nécessaires pour faciliter l'inclusion des enfants migrants ou déplacés <sup>63</sup> .	<b>1.2.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance d'inclure les enfants migrants ou déplacés dans l'éducation préscolaire, sur les obstacles à leur inclusion et sur la manière de les surmonter.  <b>1.2.1.b</b> : Nombre de prestataires d'éducation préscolaire accédant aux informations et données ci-dessus et en faisant usage.  <b>1.2.1.c</b> : Pourcentage de prestataires d'éducation préscolaire qui ont accès aux informations et données ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière de faciliter l'inclusion des enfants migrants ou déplacés.  <b>1.2.1.d</b> : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) mis à la disposition des prestataires d'éducation préscolaire pour faciliter l'inclusion des enfants migrants ou déplacés.
	<b>1.2.2</b> : Les prestataires d'éducation préscolaire comprennent les différents besoins et obstacles des enfants migrants ou déplacés en matière d'égalité d'accès à l'éducation préscolaire <sup>64</sup> .	<b>1.2.2.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i) les différents besoins des enfants migrants ou déplacés en matière d'éducation préscolaire, ii) les obstacles à leur accès, iii) la manière de les surmonter et de tirer parti des possibilités d'inclusion.  <b>1.2.2.b</b> : Nombre de prestataires d'éducation préscolaire accédant aux informations ci-dessus et en faisant usage.

62. Contribuant en toute conformité à l'Engagement sectoriel 6 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

63. Contribuant en toute conformité à la cible 4.2 des ODD (en anglais). et à l'Engagement sectoriel 5 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

64. Contribuant en toute conformité à la cible 4.2 des ODD (en anglais). et à l'Engagement sectoriel 5 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>1.2.3</b> : Les décideurs politiques mettent en œuvre des mécanismes de coordination entre les autorités nationales et locales et les prestataires d'éducation préscolaire afin de faciliter l'inclusion des enfants migrants ou déplacés.</p>	<p><b>1.2.3.a</b> : Nombre de mécanismes de coordination développés pour inclure les enfants migrants ou déplacés dans l'éducation préscolaire.</p> <p><b>1.2.3.b</b> : Nombre de membres des autorités nationales, des autorités locales et de prestataires d'éducation préscolaire participant aux mécanismes de coordination sur l'inclusion des enfants migrants ou déplacés dans l'éducation préscolaire.</p>
	<p><b>1.3.1</b> : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des données nécessaires pour intégrer les enfants migrants ou déplacés dans les politiques et programmes liés à l'éducation préscolaire<sup>65</sup>.</p>	<p><b>1.3.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance de la prise en compte des enfants migrants ou déplacés dans les politiques et programmes d'éducation préscolaire, et sur la manière de le faire.</p> <p><b>1.3.1.b</b> : Nombre de décideurs politiques ciblés ayant accès aux données et informations ci-dessus.</p> <p><b>1.3.1.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux données et informations ci-dessus et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière d'inclure les enfants migrants ou déplacés dans les politiques et programmes d'éducation préscolaire.</p> <p><b>1.3.1.d</b> : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) mis à la disposition des décideurs politiques pour faciliter l'inclusion des enfants migrants ou déplacés dans les politiques et programmes préscolaires.</p>
<p><b>Enseignement primaire et secondaire</b></p>  <p><b>ODD 1, 4 et 5</b></p> <p><b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations 1, 2, 3, 15 et 16</b></p>	<p><b>2.1.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés connaissent leurs droits à une éducation de qualité et se sentent habilités à les faire valoir<sup>66</sup>.</p>	<p><b>2.1.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les services d'enseignement primaire et secondaire accessibles, leurs droits d'accès et la manière de les réclamer.</p> <p><b>2.1.1.b</b> : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant accès aux informations ci-dessus et en font usage.</p> <p><b>2.1.1.c</b> : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté accédant aux informations ci-dessus, les utilisant et ayant une meilleure connaissance de leurs droits à un enseignement primaire et secondaire de qualité.</p>
	<p><b>2.1.2</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour accéder à l'enseignement primaire et secondaire<sup>67</sup>.</p>	<p><b>2.1.2.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur la manière d'accéder à l'enseignement primaire et secondaire, que ce soit pour un apprentissage sur place ou à distance.</p>

65. Contribuant en toute conformité à l'Engagement sectoriel 5 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

66. Contribuant en toute conformité à l'Engagement sectoriel 6 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

67. Contribuant en toute conformité à l'Engagement sectoriel 6 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>2.2.1</b> : Les prestataires d'enseignement primaire et secondaire comprennent les différents besoins et obstacles auxquels se heurtent les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté pour accéder à l'enseignement primaire et secondaire sur place ou en ligne<sup>68</sup>.</p>	<p><b>2.2.2.a</b> : Disponibilité de données démographiques précises sur les enfants en âge d'aller à l'école (réparties par sexe, âge, statut migratoire et situation géographique).</p> <p><b>2.2.2.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i) les différents besoins des migrants ou des personnes déplacées pour accéder à l'enseignement primaire et secondaire, ii) les obstacles à cet accès, et iii) comment les surmonter.</p> <p><b>2.2.2.b</b> : Nombre de prestataires d'enseignement primaire et secondaire accédant aux informations et données ci-dessus et en faisant usage.</p> <p><b>2.2.2.c</b> : Pourcentage de prestataires d'enseignement primaire et secondaire accédant aux informations et aux données ci-dessus, les utilisant et ayant une meilleure connaissance des différents besoins des migrants ou des personnes déplacées et des obstacles à leur accès à l'enseignement primaire et secondaire.</p>
	<p><b>2.2.2</b> : Les prestataires de services éducatifs disposent des capacités et des outils nécessaires pour intégrer les enfants migrants ou déplacés aux activités d'éducation et d'intervention précoce, telles que les programmes de tutorat, le soutien scolaire, les cours de langues ou le soutien ciblé en classe<sup>69</sup>.</p>	<p><b>2.2.3.a</b> : Disponibilité de données précises sur les enfants migrants ou déplacés (réparties par sexe, âge, statut migratoire et localisation géographique).</p> <p><b>2.2.3.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance de l'intégration des enfants migrants ou déplacés dans l'éducation et les interventions précoces et sur la manière de le faire.</p> <p><b>2.2.3.c</b> : Nombre de prestataires de services éducatifs accédant aux informations et données ci-dessus et en faisant usage.</p> <p><b>2.2.3.d</b> : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) mis à la disposition des prestataires de services éducatifs pour intégrer les enfants migrants ou déplacés dans les activités d'éducation et d'intervention précoce.</p>
	<p><b>2.2.3</b> : Des mécanismes de coordination à plusieurs niveaux sont en place pour prévenir le travail volontaire ou forcé des mineurs et réduire le taux d'abandon.</p>	<p><b>2.2.4.a</b> : Nombre de mécanismes de coordination développés sur la prévention du travail volontaire ou forcé des mineurs et la réduction des taux d'abandon.</p> <p><b>2.2.4.b</b> : Nombre de membres des autorités nationales ciblées, de membres des autorités locales et de prestataires d'enseignement primaire et secondaire participant à des mécanismes de coordination sur la prévention du travail volontaire ou forcé des mineurs et la réduction des taux d'abandon.</p>

68. Contribuant en toute conformité à l'Engagement sectoriel 5 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

69. Contribuant en toute conformité aux Engagements sectoriels 4 et 5 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>2.3.1</b> : Les décideurs politiques comprennent les obstacles à l'accès des enfants migrants ou déplacés à l'enseignement primaire et secondaire sur place et à distance, et ont la capacité de mettre en place des conditions favorables.</p>	<p><b>2.3.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i) les services d'enseignement primaire et secondaire disponibles pour les enfants migrants ou déplacés, ii) les obstacles à l'accès des enfants migrants ou déplacés à l'enseignement primaire et secondaire sur place et à distance, et iii) la manière de surmonter les obstacles et de tirer parti des opportunités pour leur accès.</p> <p><b>2.2.2.b</b> : Nombre de décideurs politiques qui ont accès aux informations ci-dessus et qui les utilisent.</p> <p><b>2.2.2.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques accédant aux informations ci-dessus, les utilisant et ayant une meilleure connaissance de la manière de mettre en place des conditions favorables pour que les enfants migrants ou déplacés puissent accéder à l'enseignement primaire et secondaire sur place et à distance.</p> <p><b>2.2.2.d</b> : Les décideurs politiques déclarent disposer de ressources humaines et financières pour mettre en place des conditions favorables à l'accès des enfants migrants ou déplacés à l'enseignement primaire et secondaire.</p>
	<p><b>2.3.2</b> : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des données nécessaires pour intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans l'ensemble des politiques et programmes du secteur de l'éducation<sup>70</sup>.</p>	<p><b>2.3.2.a</b> : Disponibilité de données précises sur la migration ou le déplacement dans le pays (réparties par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p><b>2.3.2.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance d'intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et programmes du secteur de l'éducation, et sur la manière de le faire.</p> <p><b>2.2.2.c</b> : Nombre de décideurs politiques ayant accès aux données et informations ci-dessus.</p> <p><b>2.2.2.d</b> : Pourcentage de décideurs politiques ayant accès aux données et informations ci-dessus et ayant une meilleure connaissance de l'intégration des considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et programmes du secteur de l'éducation.</p>
	<p><b>2.3.3</b> : Les décideurs politiques ont élaboré ou mis en œuvre des politiques visant à concrétiser les engagements mondiaux pertinents en matière d'accès à l'éducation pour tous.</p>	<p><b>2.3.3.a</b> : Nombre de politiques élaborées pour mettre en œuvre les engagements mondiaux pertinents.</p>
	<p><b>2.3.4</b> : Les décideurs politiques consacrent des ressources ciblées aux écoles ayant une forte concentration d'enfants migrants ou déplacés pour des activités d'intégration afin de promouvoir le respect de la diversité et de l'inclusion, et de prévenir toutes les formes de discrimination, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance<sup>71</sup>.</p>	<p><b>2.3.4.a</b> : Proportion des dépenses pour les activités d'intégration pour les écoles ayant une forte concentration d'enfants migrants ou déplacés.</p>

70. Contribuant en toute conformité à l'Engagement sectoriel 5 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

71. Contribuant en toute conformité à l'Engagement sectoriel 3 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<b>2.4.1</b> : Les décideurs politiques et les prestataires de services éducatifs disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour inclure les migrants ou les personnes déplacées dans les systèmes éducatifs nationaux afin de favoriser l'inclusion sociale.	<b>2.4.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les liens entre l'inclusion dans les systèmes éducatifs nationaux et l'inclusion sociale au sens large. <b>2.4.1.b</b> : Disponibilité de données précises et ventilées sur le nombre d'enfants migrants ou déplacés bénéficiant des systèmes éducatifs nationaux (réparties par sexe, âge, situation géographique et niveau d'éducation).
<b>Enseignement supérieur</b>  <b>ODD 4 et 8</b> <b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations 1, 2, 3, 15, 16 et 18</b>	<b>3.1.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres des communautés savent comment accéder à un enseignement supérieur de qualité <sup>72</sup> .	<b>3.1.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes aux migrants, aux personnes déplacées ou aux membres de la communauté sur les options de services d'enseignement supérieur qui leur sont offertes, leurs droits d'accès et la manière d'y accéder.
	<b>3.2.1</b> : Les prestataires d'enseignement supérieur sont en mesure d'offrir des possibilités de diplômes conjoints, de programmes d'échange et de stages.	<b>3.2.1.a</b> : Disponibilité de données précises et catégorisées sur les diplômes conjoints, les programmes d'échange et les possibilités de stages disponibles pour la mobilité des étudiants. <b>3.2.1.b</b> : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) mis à la disposition des prestataires d'enseignement supérieur pour offrir des possibilités de diplômes conjoints, de programmes d'échange et de stages. <b>3.2.1.c</b> : Les établissements d'enseignement supérieur déclarent disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour offrir des possibilités de diplômes conjoints, de programmes d'échange et de stages.
	<b>3.2.2</b> : Les prestataires d'enseignement supérieur ont les connaissances nécessaires pour mettre en place des conditions favorables à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur sur place et à distance.	<b>3.2.2.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i) l'importance de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, ii) les obstacles à l'accès des migrants ou des personnes déplacées, et iii) la manière de surmonter ces obstacles. <b>3.2.2.b</b> : Nombre de prestataires d'enseignement supérieur accédant aux informations et données ci-dessus et en faisant usage. <b>3.2.2.c</b> : Pourcentage de prestataires d'enseignement supérieur accédant aux informations ci-dessus, les utilisant et ayant une meilleure connaissance de la manière de mettre en place des conditions favorables aux possibilités d'enseignement supérieur sur place et à distance.

72. Contribuant en toute conformité à l'Engagement sectoriel 6 de l'UNICEF (2.3.6) en matière d'éducation.

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<b>3.3.1</b> : Les décideurs politiques disposent des outils et des capacités nécessaires pour mettre en œuvre des parcours ou des programmes de mobilité des étudiants.	<p><b>3.3.1.a</b> : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) mis à la disposition des décideurs politiques pour mettre en œuvre des parcours ou des programmes de mobilité des étudiants.</p> <p><b>3.3.1.b</b> : Disponibilité de données précises et catégorisées sur les flux de mobilité des étudiants (réparties par sexe, âge, statut migratoire).</p> <p><b>3.3.1.c</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur la manière de mettre en œuvre des parcours ou des programmes de mobilité des étudiants.</p> <p><b>3.3.1.d</b> : Nombre de décideurs politiques accédant aux informations et aux données ci-dessus et en faisant usage.</p>
	<b>3.3.2</b> : Les décideurs politiques peuvent adapter les options et filières de migration légale de manière à optimiser les possibilités d'éducation.	<p><b>3.3.2.a</b> : Disponibilité de données précises sur les services et les possibilités d'éducation et sur les flux migratoires (réparties par secteur et par type d'études, ainsi que par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p><b>3.3.2.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les formes de filières de migration régulière qui optimisent les possibilités d'éducation, et sur la manière de les mettre en œuvre.</p> <p><b>3.3.2.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques accédant aux données et informations ci-dessus et ayant une meilleure connaissance de comment adapter les options et les filières de migration régulière de manière à optimiser les opportunités d'éducation.</p>
	<b>3.3.3</b> : Les décideurs politiques comprennent les obstacles qui conduisent au sous-emploi des migrants.	<p><b>3.3.3.a</b> : Disponibilité de données précises sur les lacunes du marché du travail et sur les travailleurs migrants (réparties par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p><b>3.3.3.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i) le sous-emploi, ii) les obstacles qui conduisent au sous-emploi, et iii) la manière de les surmonter.</p> <p><b>3.3.3.c</b> : Nombre de décideurs politiques ayant accès aux données et informations ci-dessus.</p>
	<b>3.4.1</b> : Les décideurs politiques sont en mesure d'élaborer des normes et des directives pour la reconnaissance mutuelle des qualifications étrangères et des compétences acquises de manière informelle dans différents secteurs, en collaboration avec les industries respectives.	<p><b>3.4.1.a</b> : Nombre de normes et de directives élaborées pour la reconnaissance mutuelle des qualifications étrangères et des compétences acquises de manière informelle dans différents secteurs.</p> <p><b>3.4.1.b</b> : Disponibilité de données précises sur les migrants ou les personnes déplacées, leur niveau de compétence et leurs qualifications antérieures (réparties par sexe, âge, et statut migratoire).</p> <p><b>3.4.1.c</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les qualifications étrangères et leur reconnaissance.</p>

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>3.4.2</b> : Les décideurs politiques ont la capacité de conclure des accords bilatéraux, régionaux ou multilatéraux de reconnaissance mutuelle des compétences ou des qualifications.</p>	<p><b>3.4.2.a</b> : Nombre d'accords comprenant une reconnaissance mutuelle bilatérale, régionale ou multilatérale des compétences ou des qualifications.</p> <p><b>3.4.2.b</b> : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) mis à la disposition des décideurs politiques pour conclure des accords bilatéraux, régionaux ou multilatéraux de reconnaissance mutuelle des compétences ou des qualifications.</p> <p><b>3.4.2.c</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les accords de reconnaissance mutuelle des compétences ou des qualifications, leur importance et la manière de les mettre en œuvre au niveau bilatéral, régional ou multilatéral.</p> <p><b>3.4.2.d</b> : Nombre de décideurs politiques ayant accès aux données et informations ci-dessus.</p>
	<p><b>3.4.3</b> : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des capacités nécessaires pour mettre en œuvre un système de reconnaissance des acquis et délivrer des certificats équivalents aux qualifications nationales.</p>	<p><b>3.4.3.a</b> : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) mis à la disposition des décideurs politiques pour mettre en œuvre un système de reconnaissance des acquis et délivrer des certificats équivalents aux qualifications nationales.</p> <p><b>3.4.3.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance d'un système de reconnaissance des acquis et de délivrance de certificats équivalents aux qualifications nationales, et sur la manière de le faire.</p> <p><b>3.4.3.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques accédant aux informations ci-dessus, les utilisant et ayant une meilleure connaissance de la manière de mettre en œuvre un système de reconnaissance des acquis et de délivrance de certificats.</p>
<p><b>Enseignement et formation techniques et professionnels</b></p> <p></p> <p>ODD 4 et 8</p> <p><b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations 1, 2, 3, 15, 16 et 18</b></p>	<p><b>4.1.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés savent comment accéder à un enseignement et une formation techniques et professionnels de qualité.</p>	<p><b>4.1.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes aux migrants, aux personnes déplacées ou aux membres de la communauté sur les possibilités de formation technique et professionnelle de qualité et abordables disponibles, sur leurs droits d'y accéder et sur la manière de le faire.</p> <p><b>4.1.1.b</b> : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui accèdent aux informations ci-dessus et en font usage.</p>
	<p><b>4.2.1</b> : Les prestataires d'enseignement et de formation comprennent comment mettre en place des conditions favorables pour que les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté puissent accéder à l'EFTP et à un apprentissage de qualité sur place, à distance ou en milieu professionnel.</p>	<p><b>4.2.1.a</b> : Disponibilité de données précises sur les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté accédant aux possibilités d'EFTP (réparties par sexe, âge et emplacement géographique).</p> <p><b>4.2.1.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i) les obstacles à l'accès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés à des EFTP de qualité sur place et à distance, ii) l'importance de leur accès, et iii) la manière de le faire.</p>

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...		<p><b>4.2.1.c</b> : Nombre de prestataires de services éducatifs et de formation accédant aux informations et données ci-dessus et en faisant usage.</p> <p><b>4.2.1.d</b> : Pourcentage de prestataires de services éducatifs et de formation accédant aux données et informations ci-dessus, les utilisant et ayant une meilleure connaissance de la manière d'assurer l'accès universel, sur place et à distance, à des EFTP de qualité.</p>
	<p><b>4.3.1</b> : Les décideurs politiques mettent en œuvre des mécanismes de coordination pour faciliter l'adéquation des compétences des migrants ou des personnes déplacées dans les programmes de formation professionnelle.</p>	<p><b>4.3.1.a</b> : Nombre de mécanismes de coordination élaborés sur l'adéquation des compétences des migrants ou des personnes déplacées dans la formation professionnelle.</p> <p><b>4.3.1.b</b> : Nombre de décideurs politiques ciblés participant aux mécanismes de coordination sur l'adéquation des compétences des migrants ou des personnes déplacées dans la formation professionnelle.</p>
	<p><b>4.3.2</b> : Les décideurs politiques utilisent les évaluations des besoins du marché du travail et les systèmes d'information sur le marché du travail pour faire correspondre avec précision les qualifications de l'EFTP des migrants au marché du travail.</p>	<p><b>4.3.2.a</b> : Nombre d'évaluations des besoins du marché du travail utilisées par les décideurs politiques pour faire correspondre avec précision les qualifications de l'EFTP des migrants à l'emploi.</p> <p><b>4.3.2.b</b> : Nombre de systèmes d'information sur le marché du travail utilisés par les décideurs politiques pour faire correspondre avec précision les qualifications de l'EFTP des migrants à l'emploi.</p>
	<p><b>4.3.3</b> : Les décideurs politiques comprennent les obstacles qui empêchent les migrants ou les personnes déplacées de bénéficier de l'égalité d'accès à l'EFTP et à un apprentissage de qualité sur place, à distance et en milieu professionnel.</p>	<p><b>4.3.3.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i) les obstacles à l'accès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés à des EFTP de qualité sur place et à distance, ii) l'importance de leur accès, et iii) la manière de tirer parti des possibilités d'inclusion.</p> <p><b>4.3.3.b</b> : Nombre de décideurs politiques qui ont accès aux informations ci-dessus et qui les utilisent.</p> <p><b>4.3.3.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques accédant aux informations ci-dessus, les utilisant et ayant une meilleure connaissance de la manière de surmonter les obstacles à l'accès des migrants ou des personnes déplacées à des EFTP de qualité sur place et à distance.</p>
	<p><b>4.3.4</b> : Les décideurs politiques encouragent, par le biais du dialogue social, des réseaux interinstitutionnels et des programmes de collaboration pour des partenariats entre le secteur privé et les établissements d'enseignement afin de dégager des opportunités de développement des compétences bénéfiques aux migrants et aux personnes déplacées.</p>	<p><b>4.3.4.a</b> : Nombre de réseaux interinstitutionnels et de programmes de collaboration développés pour offrir aux migrants ou aux personnes déplacées des possibilités de développement des compétences mutuellement bénéfiques.</p> <p><b>4.3.4.b</b> : Nombre de décideurs politiques, d'acteurs du secteur privé et d'établissements d'enseignement participant à des réseaux interinstitutionnels et à des programmes de collaboration sur la mise en place de possibilités de développement des compétences mutuellement bénéfiques pour les migrants ou les personnes déplacées.</p>

# RÉFÉRENCES

## Bonfiglio, A.

**2010** Learning outside the classroom: non-formal refugee education in Uganda. *Research Paper no. 193*, HCR. Disponible en anglais sur [www.migrationinstitute.org/publications/learning-outside-the-classroom-non-formal-refugee-education-in-uganda](http://www.migrationinstitute.org/publications/learning-outside-the-classroom-non-formal-refugee-education-in-uganda).

## British Council

**2018** *Inclusion of Refugees in Technical and Vocational Education and Training: An Exploration into Funding, Planning and Delivery*. Disponible en anglais sur [www.britishcouncil.org/sites/default/files/inclusion\\_of\\_refugees\\_in\\_tvvet\\_report.pdf](http://www.britishcouncil.org/sites/default/files/inclusion_of_refugees_in_tvvet_report.pdf).

## Cortes, P.

**2013** The Feminization of International Migration and its Effects on the Children Left Behind: Evidence from the Philippines. *World Development* 65(1): 62-78. Disponible en anglais sur [www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0305750X13002337](http://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0305750X13002337).

## Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

**1966** Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Disponible sur <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>.

**1989** Convention relative aux droits de l'enfant. Disponible sur <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>.

**1990** Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Disponible sur <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-convention-protection-rights-all-migrant-workers>.

## Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

**2016** *Uprooted: The growing crisis for refugee and migrant children*. Disponible en anglais <https://data.unicef.org/resources/uprooted-growing-crisis-refugee-migrant-children/>.

**2019** *Equitable access to quality education for internally displaced children*. Disponible en anglais [https://www.unicef.org/sites/default/files/2019-07/Education%20for%20Internally%20Displaced%20Children\\_web%20%281%29.pdf](https://www.unicef.org/sites/default/files/2019-07/Education%20for%20Internally%20Displaced%20Children_web%20%281%29.pdf).

**2021** *Talent on the Move: Listening to Young People on the Move to Unlock their Potential*. Disponible en anglais sur [www.unicef.org/media/103316/file/Talent%20on%20the%20Move.pdf](http://www.unicef.org/media/103316/file/Talent%20on%20the%20Move.pdf).

## Moskal, M.

**2010** Visual methods in researching migrant children's experiences of belonging. *Migration Letters* 1(1): 17-31. Disponible en anglais sur [www.ceeol.com/search/article-detail?id=481758](http://www.ceeol.com/search/article-detail?id=481758).

## Nicolai, S., J. Wales et E. Aiazzi

**2017** *Education, migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development*. ODI Briefing. ODI, London.

## Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)

**2020** Realizing the Right to Education During the Global Health Crisis. Disponible sur <https://www.globalpartnership.org/fr/blog/realiser-le-droit-leducation-en-pleine-pandemie-de-covid-19>

## OIT, GIZ, Finn Church Aid, HCR

**2021** Skills and labour market transitions for refugees and host communities. Case studies and country practices: the inclusion of refugees in Technical and Vocational Education and Training (TVET) and employment.

## Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

**2017** *Interrelations between Public Policies, Migration and Development*. OECD, Paris.

**2019** *The Road to Integration: Education and Migration*. OECD Publishing, Paris. Disponible sur [www.oecd.org/migration/the-road-to-integration-d8ceec5d-en.htm](http://www.oecd.org/migration/the-road-to-integration-d8ceec5d-en.htm).

## Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

**2009** Open and Distance Learning. In *Guidebook for planning education in emergencies and reconstruction*. International Institute for Educational Planning. Disponible en anglais [www.iiep.unesco.org/sites/default/files/Guidebook%20Chapters/GB\\_2009\\_2.7\\_final.pdf](http://www.iiep.unesco.org/sites/default/files/Guidebook%20Chapters/GB_2009_2.7_final.pdf).

**2019a** *Migration, déplacement et éducation: bâtir des ponts, pas des murs. Rapport mondial de suivi sur l'éducation*. UNESCO, Paris. Disponible sur <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367435>

**2019b** Human Migration and TVET: Discussion Paper. Disponible en anglais <https://unevoc.unesco.org/pub/30002-eng.pdf>.

**2021** Education: From Disruption to Recovery Disponible en anglais sur <https://en.unesco.org/covid19/educationresponse>.

#### **Organisation internationale du travail (OIT)**

**2018** *Les compétences au service de la migration et de l'emploi. Note d'orientation Compétences pour l'Emploi.* Disponible sur : [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---ifp\\_skills/documents/publication/wcms\\_728179.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ifp_skills/documents/publication/wcms_728179.pdf).

**2020** Guide pour rendre l'EFTP et le développement des compétences inclusifs pour tous. Disponible sur [https://www.ilo.org/skills/areas/skills-for-youth-employment/WCMS\\_765295/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/skills/areas/skills-for-youth-employment/WCMS_765295/lang--fr/index.htm)

#### **Organisation internationale pour les migrations (OIM)**

**2018** *La migration et le Programme 2030 : Un guide à l'usage des praticiens.* IOM, Geneva. Disponible sur <https://publications.iom.int/books/la-migration-et-le-programme-2030-un-guide-lusage-des-praticiens>.

**2019** *IOM Handbook on Protection and Assistance to Migrants Vulnerable to Violence, Exploitation and Abuse.* IOM, Geneva. Disponible en anglais sur <https://publications.iom.int/books/iom-handbook-migrants-vulnerable-violence-exploitation-and-abuse>.

#### **Sacramento, R.B.**

**2015** Migrant Education and Community Inclusion: Examples of Good Practice. *Sirius Network Policy Brief Series.* Issue no. 5. Disponible en anglais sur [https://helpdesk.migraceonline.cz/doc/SIRIUS-Migrant\\_Education\\_and\\_Community\\_Inclusion\\_examples\\_of\\_good\\_practice\\_2015.pdf](https://helpdesk.migraceonline.cz/doc/SIRIUS-Migrant_Education_and_Community_Inclusion_examples_of_good_practice_2015.pdf).

